

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

ORGANE OFFICIEL DE L'U. C. C.

Vol. X, numéro 21

BILINGUISME ET SERVICE CIVIL

Avec courage, M. Wilfrid Lacroix s'oppose à la nomination de fonctionnaires unilingues en notre province. -- Un premier succès. - Le cas de l'agriculture.

Ottawa, il arrive parfois que certains de nos députés sont patriotes dans l'opposition. Lorsque leur parti reprend le pouvoir, ils se hâtent d'ordinaire de redevenir parfaits moutons. Il y a quelques exceptions : louons et admirons !

M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency, vient, par exemple, de poser un acte de courage auquel notre députation ne nous avait guère habitués. Il a réclamé, avec succès d'ailleurs, qu'on cessât de nommer dans la province de Québec des fonctionnaires dont la langue est inintelligible à la majorité de la population.

Nous disons que c'est un acte de courage et nous ne croyons pas exagérer. Il suffit de se rappeler que le parlement fédéral se compose de 265 députés, que, sur ce nombre, plusieurs représentants anglais nous sont hostiles, que les autres nous sont indifférents, qu'enfin nos propres mandataires sont très généralement des "bonne-ententistes" ou tout au plus des Canadiens français... parlant anglais. Lorsque l'un des nôtres se lève pour revendiquer nos droits, il a donc devant lui un auditoire plus ou moins sympathique et il serait bien naïf de s'attendre à un triomphe oratoire ! Il brise la douce chaîne de ceux qui dansent en rond et il crée des embarras à son parti, "suprême pensée" du bon politicien !

Ceci dit, nous pouvons justement féliciter M. Wilfrid Lacroix, MM. les députés L. Lacombe et H.-E. Brunelle qui l'ont appuyé. Nous n'avons pas à voir à quel parti ils appartiennent ; nous constatons qu'ils ont agi en Canadiens français d'abord et cela suffit. Ils ont fait honneur à leurs commettants, à la députation, à eux-mêmes.

Par ce projet de loi adoptée aux Communes en deuxième lecture le 15 février, le député de Québec-Montmorency a obtenu "qu'un employé faisant déjà partie du service civil dans une province et ne parlant pas français ne puisse être transféré dans la province de Québec, soit à titre temporaire soit à titre permanent".

Il y a longtemps que l'U. C. C., avec les cultivateurs, se plaint des fonctionnaires unilingues que nous envoie le ministère fédéral de l'Agriculture. Par résolution régulière, elle protestait, encore une fois, lors de son dernier congrès général, contre cet état de choses.

Le 3 octobre 1934, M. Albert Rioux écrivait dans la "Terre de Chez Nous" :

"Une récente enquête a révélé que sur 113 des principaux fonctionnaires relevant du ministère fédéral de l'Agriculture dans notre province, 60 sont anglais et 53 sont Canadiens français. Les unilingues reçoivent les deux tiers des salaires alors que les neuf-dixièmes de nos cultivateurs sont de langue française. Trois des chefs de nos cinq principales divisions agricoles fédérales sont des unilingues..."

Poursuivant la même campagne, M. Rioux écrivait de nouveau le 24 avril 1935 : "C'est en réclamant du français dans tous les services fédéraux que nous obtiendrons des fonctionnaires bilingues. Poussée au pied du mur, la commission du service civil vient de déclarer qu'il appartient au ministère intéressé de décider si telle ou telle position doit être remplie par un bilingue."

Dans la plupart des cas, les différents ministères ont adopté une formule commode : "Toutes choses égales d'ailleurs", la préférence devra être accordée aux candidats bilingues. Or les "choses" ne sont jamais égales d'ailleurs et c'est un fonctionnaire unilingue qui l'emporte trop souvent. Nous ne voulons plus de ces formules équivoques. Il faut que le principe du bilinguisme soit définitivement admis pour les fonctionnaires fédéraux de notre province..."

Reprenant ce thème le 11 novembre 1936, l'actuel secrétaire général de l'U. C. C., M. Gérard Filion, écrivait à son tour : "C'est un secret de polichinelle que les Canadiens français n'en mènent pas large au ministère fédéral de l'Agriculture et la langue française encore

(Suite à la page 3)



L'HIVER EN FORET

LA VERTU DE CHARITE

LA Charité est une vertu surnaturelle qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

Si on aime Dieu **uniquement** parce qu'il est bon et d'une façon désintéressée : c'est la **charité parfaite**. Si on l'aime **par intérêt** ; c'est la charité **imparfaite**. Cette vertu bien supérieure à la **foi** et à l'**espérance** est nécessaire de **nécessité** de moyen pour les infidèles.

Nous devons aimer **Dieu** parce qu'il est infiniment bon, et cet amour doit passer avant tous les autres, parce que Dieu vaut plus que tous les biens. Le péché le plus grave, c'est la **haine de Dieu** qui, avec une folle imprudence, s'attaque au Créateur, à sa religion ou à ses ministres, et attire sur elle les plus terribles châtiments.

Le second objet de la charité c'est l'**amour du prochain**, c'est-à-dire de tous les hommes, même de nos ennemis. Cela ne veut pas dire que nous devons aimer nos ennemis autant que nos amis, mais que notre charité doit s'étendre **même** sur eux.

Ce précepte nous défend de haïr les **personnes** tout en détestant leurs **doctrines** quand elles sont **perverses**. Il nous ordonne aussi de pardonner mais ne nous empêche pas de défendre nos droits quand on les attaque injustement.

Nous devons aimer le prochain parce que Dieu l'ordonne et que nous sommes tous frères. Nous devons l'aimer comme nous-mêmes, mais nous ne sommes pas obligés de l'aimer autant que nous-mêmes. Nous devons exercer envers lui les oeuvres de miséricorde spirituelle et corporelle.

L'aumône qu'on doit faire aux pauvres et qui est un **devoir rigoureux pour tout le monde suivant ses moyens**, consiste à les aider par l'argent, le travail, etc. En général, l'**obligation** de l'aumône n'existe que quand on a du **superflu**.

Les péchés contre la charité sont : la haine, la jalousie, les discordes, les scandales et le refus de l'aumône, quand on peut la faire.

Souvenons-nous que si nous avons du superflu nous sommes obligés de faire l'aumône suivant nos moyens.

Programme général du Congrès eucharistique de Québec

LE programme, dans ses grandes lignes, comporte une réception civique avec concert, pour mercredi soir, le 22 juin, veille de l'ouverture du congrès.

Jeudi, le 23 juin

7.30 a.m. — Messe de communion générale dans toutes les églises. Cette messe sera célébrée par un évêque et comportera une allocution par l'évêque célébrant lui-même ou un prédicateur de renom.

10 h. — Au parc des Plaines d'Abraham, ouverture officielle du Congrès. Messe pontificale en plein air. Sermons en français et en anglais.

Célébrant : — Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec. Orateurs : — S. Ex. Mgr Geo. Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal et S. Ex. Mgr James McGuigan.

Sujet : Le règne eucharistique du Christ-Roi.

3 h. p.m. — Séance d'étude pour sections française et anglaise. Ces séances auront lieu au Palais Montcalm, à la sal-

le des Promotions de l'université Laval, à l'Auditorium de l'Académie Commerciale, à la salle du Patronage et à St-Patrick's Parish Hall.

6 h. 30. — Causerie radio-diffusée à Radio-Canada, pour les malaises et les vieillards. Cette causerie se fera en français et en anglais.

8 h. — Heure sainte dans toutes les églises pour les fidèles.

Sujet : L'Eucharistie et la vie chrétienne.

Heure sainte pour les prêtres, à l'église de la paroisse du Très Saint Sacrement. Pour les prêtres de langue anglaise, à St-Patrice, Grande-Allée.

Sujet : Le prêtre sanctifié par sa messe.

Prédicateur : S. Ex. Mgr Emile Yelle.

Vendredi, le 24 juin.

7 h. 30 a.m. — Messe et communion générale pour les enfants. Messe célébrée par un évêque et allocution.

10 h. — Conférence pour les dames et les demoiselles, aux salles St-Charles de Li-

moilou, St-Roch, St-Pierre, Palais Montcalm et St-Patrice.

Sujet : — L'Eucharistie et l'Action Catholique.

Orateurs : S. Ex. Mgr Arthur Melanson, S. Ex. Mgr Gabriel Breynat, S. Ex. Mgr Joseph Guy, S. Ex. Mgr Martin Lajeunesse.

10 h. — Séance sacerdotale à la salle des Promotions.

Sujet : — (1er travail). La prédication de la Messe.

Orateur : — Le T. R. Père Levesque, provincial des Rédemptoristes.

Sujet : — (2e travail) Comment faire aimer la messe.

Orateur : Le T. R. Père Labrecque, provincial des Pères du T. S. Sacrement.

2 h. p.m. — Séance d'étude.

3 h. 30 — Grande démonstration pour les enfants.

8 h. 30 — Démonstration pour les jeunes gens.

Samedi, le 25 juin.

7 h. 30 a.m. — Messe et communion générale pour les dames et les demoiselles. Evêque célébrant et allocution dans toutes les églises.

Quarante-sept jeunes gens de 18 à 30 ans assistaient le 14 février, à l'ouverture des cours postsecondaires à St-Canut. Ces cours ont pu être donnés, grâce à l'initiative du cercle de l'U.C.C., auquel M. J.-A. Parenteau, agronome régional, et M. Gérard Tremblay, agronome du comté, ont bienveillamment prêté leur concours.

L'inauguration officielle s'est faite sous la présidence de M. l'abbé Georges Champoux et de M. Clodomir Huot, président du cercle. Aux jeunes, celui-ci a recommandé d'être studieux et attentifs, afin de mettre à profit les le-

çons qui leur seraient données. Le président de l'U.C.C. a rappelé la noblesse de la profession agricole et remercié les organisateurs de ces cours.

M. Emile Petit, agronome, a loué le dévouement de M. Clodomir Huot. Il a ensuite esquissé rapidement le programme des cours agricoles, M. William Mount, qui doit donner les cours de français et d'arithmétique, a encouragé les jeunes à s'inscrire aux cours et leur a souhaité persévérance et succès.

Alcide Filiatrault,
sec. de l'U.C.C.

10 h. — Cérémonie spéciale pour les Religieux à l'église Saint-Jean Baptiste; pour les Religieuses, à l'église St-Roch; pour les Religieuses de langue anglaise, à l'église St-Patrice.

Sujet : — La formation eucharistique de l'enfant.

Orateurs : — S. Ex. Mgr J.-G.-L. Forbes (pour les Religieuses). S. Ex. Mgr Anastase Forget (pour les Frères).

3 h. p.m. — Démonstration pour les dames et les demoiselles.

Sujet : — Marie, modèle de vie eucharistique.

Orateur : — S. Ex. Mgr Jos Art. Papineau.

Séance d'étude des sections, comme la veille.

11 h. — Heure sainte pour les hommes et les jeunes gens et messe de minuit au parc des Plaines d'Abraham, avec communion générale.

Sujet : — L'Eucharistie et l'Action catholique.

Prédicateur : — S. Ex. Mgr Philippe-S. Desranleau.

Dimanche, le 26 juin.

10 h. a.m. — Messes de communion générale dans toutes les églises.

Sur les plaines d'Abraham, messe pontificale en plein air, allocutions française et anglaise.

Sujet : — L'Eucharistie, sacrement d'unité.

Prédicateur : — S. Eminence le Cardinal Villeneuve.

— IV —

SEANCES D'ETUDE DU CONGRES

Première section : — La théologie de la Messe.

1.—Le sacrifice en général; sa nature et sa nécessité,

2.—Le sacrifice de la croix et le sacrifice de la Messe; identité et différences.

3.—La nature du sacrifice de la Messe.

4.—La Messe et le sacerdoce du Christ.

5.—L'excellence du sacrifice de la Messe.

6.—La valeur et les fruits de la Messe.

Deuxième section : — La liturgie de la Messe.

1.—La Messe, acte principal du culte liturgique.

2.—La valeur instructive de la Messe.

3.—La Messe aux premiers siècles de l'Eglise.

4.—La Messe après l'édit de Milan.

5.—Les modifications subies entre de IXe et le XIe siècle.

6.—La Messe depuis le moyen-âge.

Troisième section : — La participation active des fidèles à la Messe.

1.—La Messe, sacrifice de tout le corps mystique du Christ.

2.—Le sacerdoce des fidèles; sa nature et son fondement dogmatique.

3.—Comment participer au sacrifice de la Messe.

4.—La participation au sacrifice par la communion.

5.—La connaissance et l'utilisation du Missel.

6.—Le précepte de la Messe.

7.—La grand-messe du dimanche.



Les prix forts

Les pommes de terre des Provinces Maritimes continuent de faire prime sur le marché de Montréal. Tandis que, d'après les prix fournis par Ottawa, elles se vendent à 80 ou à 60 sous, celles du Québec touchent à peine 55 sous. Il en est de même à Toronto, mais l'infortune des Ontariens suffit-elle à consoler le producteur local ?

A quoi tient cette marge des prix ? A la variété et à la qualité offertes ? peut-être. Il nous paraît, cependant, difficile de croire que tous les sols de la province se prêtent mal à la culture des pommes de terre, les "montagnes vertes" y compris. Nous pensons aussi que le travail de nos cultivateurs peut valoir celui des autres et que la classification peut devenir aussi parfaite chez nous qu'elle l'est au Nouveau-Brunswick et à l'Île du Prince-Edouard. Et un jour, que nous souhaitons proche, nos agriculteurs pourront eux aussi profiter des prix forts.

Peaux vertes

La plupart des cultivateurs se plaignent de l'avilissement des prix des peaux vertes et surtout des formalités arbitraires auxquelles les soumettent les commerçants. Le meilleur prix est

accordé sur les peaux qui pèsent environ 50 livres. Si le poids est moindre ou plus élevé, on taille et rogne de façon à payer le moins possible. Comment faire comprendre à l'animal qu'on mène à la boucherie qu'il doit faire le poids ?...

Plusieurs de nos cercles ont réclamé. Ils demandent qu'on ne tienne plus compte de la limite de poids. Ce à quoi les acheteurs répondent qu'il faut déduire du prix des peaux les pertes occasionnées par les parties non utilisables comme la queue, les lambeaux de chair, etc. Nous avons, cependant, l'impression que ces parties inutilisables sont bien pesantes !

De toutes façons, les prix payés sur le marché de Montréal ont fort évolué en moins de quatre mois. En septembre, on donnait 10 sous et demi la livre pour une peau de 50 livres. En janvier, on ne payait plus que 6 sous. Cet affaissement du marché est assez extraordinaire. Les profits seront sans doute pour ceux qui possèdent les plus vastes entrepôts.

A la situation actuelle, on vient de proposer un remède. Il s'agirait d'appliquer une loi fédérale existante et qui prévoit l'inspection des peaux. Ce système ne pourrait sûrement pas empirer la situation et empêcherait que les commerçants de peaux vertes jouent "au plus

fin" avec les cultivateurs. Si on prenait les mesures nécessaires pour que ces derniers cessent d'être exploités et touchent un prix légitime pour leurs produits, une bonne partie du problème agricole serait immédiatement résolue.

D. B.

La classification des poussins par le gouvernement

UNE BONNE CHOSE POUR LES AVICULTEURS

OTTAWA. — Le ministère fédéral de l'Agriculture a entrepris la classification par catégories des produits de la ferme, partout où cela est possible, dans le but d'élever à un haut niveau de qualité la production canadienne. Actuellement, le ministère fait une ample publicité éducative sur la classification par catégories des poussins.

Grâce au service d'enregistrement des poussins (Record of Performance) et d'approbation des couvées établi par le ministère fédéral de l'Agriculture, éleveurs et exploitants de couveuses automatiques ont le choix de trois catégories de poussins éclos sous la surveillance du ministère et conformément aux meilleures méthodes d'incubation, ce qui en permet l'achat en toute confiance.

Chaque catégorie se reconnaît facilement à la couleur de son étiquette distinctive placée sur la boîte d'envoi : la couleur pourpre pour les poussins R.O.P., le rouge, pour les poussins engendrés de coquets R.O.P., et le bleu, pour les poussins approuvés.

Bilinguisme et service civil

(Suite de la page 1)

bien moins. Tout se fait en anglais, parce que les chefs de service, anglophones unilingues sans exception, ignorent le français. C'est illogique, c'est bête, c'est tout ce qu'on voudra, mais c'est ça.

Ce sont les cultivateurs — et l'agriculture — qui ont le plus souffert de la nomination de fonctionnaires unilingues en notre province et l'on voit que la "Terre de Chez Nous", organe de l'U. C. C., ne s'est jamais désintéressée de la question.

Pas plus que dans le passé nous ne sommes aujourd'hui en face d'une situation parfaite. M. Wilfrid Lacroix a dit avec raison au parlement : "Ce sont surtout des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qu'on envoie dans la province de Québec à titre d'inspecteurs d'animaux ou de produits de la ferme et qui se trouvent en contact avec une population presque exclusivement de langue française".

Le débat aurait pu, être acrimonieux : il s'est poursuivi dans l'harmonie. L'hon. M. Bennett, assez avare de marques de sympathies envers l'élément français, a lui-même approuvé le principe du bill. "Il est raisonnablement clair", a-t-il dit, "que les fonctionnaires de l'Etat qui font des affaires avec le public devraient être en mesure de communiquer avec la majorité, ou avec la minorité, de ceux qu'ils servent". De même que l'hon. M. Rinfret, il a souligné la portée restrictive du projet de loi et remarqué que les droits des minorités dans les autres provinces n'étaient pas suffisamment protégés, ce

en quoi l'un et l'autre ont raison. Un comité spécial des Communes doit étudier ce point de même que tout ce qui a trait à la commission du Service civil.

Nous pouvons nous réjouir de ce que le bill de M. Lacroix ait été adopté à Ottawa. Cependant, nous ne nous faisons pas d'illusions et nous savons que la partie n'est pas encore définitivement gagnée.

L'application de la loi, même sanctionnée par le gouverneur général, relève de la commission du service civil. Si, en dépit des efforts de nos représentants et de leur patience obstinée, elle montre la même étroitesse d'esprit et le même fanatisme que par le passé, notre situation ne sera guère meilleure. Nous aurons un texte pour nous et l'application contre nous.

Quand les examinateurs de la commission se joignent aux hauts fonctionnaires pour évincer les Canadiens français, les hauts fonctionnaires à certains commissaires, les commissaires à quelques députés et ministres, c'est tout simplement miracle si l'un des nôtres peut être nommé. Il peut être bilingue, mais ses autres qualités sont toujours inférieures à celles du candidat anglophone. La compétence en notre pays reste un apanage anglo-saxon, mais heureusement nous sommes en train de "refranciser" le fair-play !

Soyons optimistes malgré tout. L'avenir paraît légèrement meilleur : cueillons cette joie qui passe.

Dominique BEAUDIN.

Questions éducatives et pédagogiques

UN document extrêmement précieux vient de nous être livré — la lettre pastorale collective de Nos Seigneurs les évêques de la province de Québec, sur le problème rural, en regard de la doctrine sociale de l'Eglise.

Il est difficile de saisir toute l'ampleur d'une telle pièce dans une première lecture tant il y a d'aperçus nouveaux et tant l'ensemble est riche en structure. Ce sera, à n'en pas douter, notre premier traité de sociologie rurale d'inspiration catholique. Il y a lieu de s'en réjouir. Désormais ceux qui, à un titre quelconque, se préoccupent du salut de l'agriculture, pourront s'appuyer sur une base doctrinale solide, celle-là même de l'Eglise. Une telle doctrine est assez vaste et assez belle pour rallier tous les suffrages et unifier tous les efforts dans l'application des solutions à apporter au problème rural.

Il y a quelques années, nous étions réveillés par le cri d'alarme que jetait l'abbé Groulx en nous faisant réaliser et déplorer "la déchéance incessante de notre classe moyenne", aujourd'hui nous naissons à l'espoir ferme de vaincre parce qu'on nous met en face de moyens proportionnés au but à poursuivre : une campagne prospère, organisée, où le doliar servira à embellir la vie, à former les caractères, à moraliser la conduite, à encourager la famille, à développer les vertus individuelles, familiales et collectives.

Il reste l'action. Ce n'est pas tout de connaître un mal, de le déplorer, de connaître les remèdes qui le guérissent, il faut prendre le médicament et c'est ce qui reste à faire. On s'attend sans doute de tous ceux qui ont quelque influence sur les masses rurales et sur les organismes sociaux de la campagne, de tous ceux que concerne le problème rural, un effort concentré, une action collective, chacun dans sa sphère, mais avec un idéal commun et une doctrine identique. Souhaitons qu'il en soit ainsi et faisons notre part. Que chacun compte pour un et se sente responsable en quelque chose du relèvement de la vie rurale.

Relisons la lettre collective de Nos Seigneurs les évêques et méditons-la bien. La bien comprendre est essentiel pour en bien vivre. Pour notre part, en le faisant, deux idées entre autres nous sont venues à l'esprit : la première, c'est qu'il nous faut tendre à étudier l'agriculture avec un large esprit de synthèse. Jusqu'ici, avouons-le sans parti pris, les synthèses puissantes du problème rural nous avaient fait défaut. Nous passions d'une théorie à l'autre, sans trop savoir quelle place chacune devait occuper dans l'ensemble du problème rural. A la remorque des Etats-Unis, où la plupart de nos professeurs et chefs se sont formés, nous répétions à 20 ans d'intervalle les erreurs de ce pays. Pendant un quart de siècle, l'on a cru et enseigné que le problème agricole était surtout une affaire de production. Actuellement, la vogue est à la coopération. Demain, quand les marchés locaux seront conquis et qu'il faudra aller sur les marchés d'exportation, il sera de mode sans doute de parler de la primauté de l'économie agricole sur la technique. On le fait déjà d'ailleurs. Et nous n'avons encore rien dit de ceux qui définissent le problème rural par une question d'éducation et d'instruction ; ou par une question de sociologie ; ou par une valeur d'humanisme.

Certes, tous ces points de vue particuliers du problème rural ont une valeur, ce sont autant de monographies qui permettent de comprendre une partie du tout ; mais il fallait les encadrer dans un ensemble et voir le problème rural dans toute son ampleur, dans une sorte de panorama. Autrement, l'on risque à tout moment d'hypertrophier un point de vue au détriment du reste et même d'oublier le reste. Il en résulte des engouements exagérés, des erreurs de tactique regrettables, des incompréhensions entre gens bien intentionnés, mais centrés sur des points de vue différents.

Désormais, il faudra savoir gré à Nos Seigneurs les évêques de nous avoir donné une large synthèse du problème rural.

Une 2ème idée, c'est l'importance grandissante que prennent de nos jours les questions sociales même dans le domaine rural. Le 19ème siècle a été celui de l'économie, de l'"homo economicus". La vie était conçue en fonctions de richesses à accumuler, d'oeuvres matérielles grandioses à accomplir ; nous avons appris à nos dépens ce qu'il en coûte d'oublier l'homme, sa formation, son grandissement, sa civilisation, toutes choses qui ont été par trop perdues de vue depuis que l'on parle de sciences, de progrès, de découvertes. Le 20ème siècle devrait être le siècle du social. Ce sont les études sociales qui ramèneront le progrès vers l'homme et le feront servir à une plus grande civilisation de l'homme. A la campagne comme ailleurs, l'idéal ne saurait s'arrêter à l'acquisition des richesses. Sans doute, le paysan a besoin de faire plus d'argent et il faut l'aider en ce sens, c'est évident, mais il faudra aussi s'occuper de lui comme homme avec ses besoins de formation intellectuelle et morale, avec ses problèmes de vie familiale et collective, etc., etc. L'étude de la sociologie générale et aussi

(Suite à la page 16).

UNIONS DIOCESAINES

Pour Les EQUIPES D'ETUDES

de
l'U.C.C.

"L'œuvre des Caisses Populaires est une œuvre en quelque sorte de rédemption sociale, très particulièrement chez nous, parce qu'elle provoque, qu'elle exige le développement de la vertu, le sens chrétien, et qu'elle éclaire le sens social".
(Card. VILLENEUVE)

I — LES PRINCIPES COOPERATIFS ET LES CAISSES POPULAIRES

Il s'agit de démontrer dans cet article et les quelques autres qui suivront, que les principes coopératifs, déjà expliqués ici, ont leur application dans la Caisse Populaire.

D'abord, qu'est-ce qu'une Caisse Populaire?

D'après l'abbé P. Grondin, c'est : "Une vraie caisse d'épargne et de crédit, où les gens d'une même paroisse déposent leurs économies, grandes et petites, même les sous, pour les prêter, avec des conditions de remboursement facile, à ceux d'entre eux qui n'en ont pas".

En trois mots, une Caisse Populaire, c'est : "une coopérative d'épargne et de prêts".

Je dis "coopérative", par conséquent les principes coopératifs doivent avoir leur application dans cette forme de coopération.

• • •

Parlons d'abord du premier principe : "UN HOMME, UN VOTE".

C'est le plus important de tous. Sans lui, toute organisation perd son caractère coopératif et devient "capitaliste" comme toute entreprise commerciale quelconque, où c'est le capital qui prédomine et non pas la personne.

Les statuts des Caisses Populaires disent que : "chaque membre a droit seulement à un vote, quel que soit le nombre de parts-actions qu'il puisse détenir. De plus, personne ne peut voter à la place d'un autre, à moins que cette personne ne représente officiellement une société ou corps public, membre de la Caisse".

Tout le monde est donc sur le même pied. Chaque membre, qu'il soit riche ou pauvre, qu'il n'ait qu'une part-action à la Caisse ou qu'il possède le plus grand nombre de parts, permis par les règlements, n'a droit de voter qu'une fois.

"UN HOMME, UN VOTE" et non pas "une part, un vote" comme dans les entreprises financières ordinaires; voilà un principe essentiel à la Caisse Populaire.

Ainsi, chaque membre, en assistant aux assemblées, générales ou spéciales, peut coopérer de la même façon aux destinées de la Caisse, par son vote.

En effet, les décisions prises le sont toujours à la majorité des votes.

C'est à ces assemblées que sont élus les officiers des conseils d'administration, de crédit et de surveillance; qu'on remplace les officiers qui ne font pas leur devoir; que sont faits ou amendés les règlements nécessaires à la bonne administration de la Caisse.

En vertu de ce principe : "UN HOMME, UN VOTE", chaque membre s'intéressera à sa Caisse, puisqu'il peut exercer un certain contrôle sur elle. C'est le meilleur gage de bonne administration, parce que ce principe leur rappellera qu'ils ont chacun la responsabilité de leurs propres argent.

Paul-Emile DUBE, prêtre,
sec. diocésain de l'U. C. C. de
Rimouski.

Wm. Rennie Seeds Ltd

456, rue McGill

MONTREAL

Graines de Semence

L'assortiment le plus complet au Canada

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE FRANCAIS.

COURS POSTSCOLAIRES DE VILLE-MARIE



Trente-deux élèves se sont inscrits officiellement aux cours postsecondaires de Ville-Marie. Le soir, l'assistance varie entre 40 et 45. Donc forte assiduité, enthousiasme, succès complet. Sur cette photo, on remarque de gauche à droite : M. Paul Paquin, agronome, M. E. Houle, agronome, M. Georges Lefort, M. Gérard Coop, M. L.-J. Bégin, agronome régional, le Rév. Père Jutras, O.M.I., curé, M. Royer, professeur de français, M. G. Girone, président de la classe, M. L. Ruelland, agronome.

Fin des cours postsecondaires A RIGAUD

Première réunion du cercle "Les Anciens des Cours Agricoles". — Les principaux orateurs sont Mgr A.-P. Sabourin, M. le Dr Bellemare, M.P.P., M. Aldéric Lalonde et M. Georges Michaud, agronome.

"SAVOIR POUR AIMER"

Lundi, le 7 février, eut lieu, à la salle Wilson de Rigaud, la clôture des Cours postsecondaires. Elle coïncidait avec la première réunion publique du cercle : "Les Anciens des Cours Agricoles". Plus de 400 personnes assistaient à cette assemblée, ce qui démontre l'intérêt particulier que l'on attache à l'instruction agricole et l'encouragement que l'on apporte aux jeunes.

Mgr A.-P. Sabourin, curé de la paroisse, et M. le Dr Bellemare, député du comté de Vaudreuil, présidaient conjointement. Le président des cours a souhaité à tous la plus cordiale bienvenue et a remercié chaleureusement tous ceux qui ont contribué au succès de ces cours, en particulier, Mgr Sabourin, le comité d'organisation, les deux conseils municipaux, les cercles paroissiaux et les professionnels qui ont répondu généreusement à l'appel qui leur fut fait de la part de la direction et du professeur, ce qui permit de donner aux élèves en récompense de leurs efforts, une série de volumes : "Le Catéchisme Agricole d'Ora" et autres. Le président espère que chacun aura puisé les éléments essentiels afin de continuer à étudier et à mettre en pratique les conseils reçus durant ces Cours.

Il remercie sincèrement les deux professeurs de leur zèle et de leur dévouement. "Nous n'avons pas voulu nous limiter à ces trois semaines de Cours", ajoute-t-il, "et nous avons formé un cercle qui sera un moyen efficace de poursuivre l'étude commencée." En terminant, il fit part à ses confrères d'une lettre écrite de la main de Son Excellence Mgr J.-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield, approuvant et encourageant le mouvement qui se fait dans la presqu'île pour le relèvement de la classe agricole et où l'on relève ce mot d'ordre : "Allez de l'avant les jeunes! N'ayez peur de l'effort, ni des méthodes qui s'imposent."

Mgr Sabourin a prononcé une intéressante allocution sur la nécessité et l'importance de s'instruire. L'instruction, dit-il, devient une nécessité primordiale pour chaque classe de la société, si elle veut avoir quelque influence.

Les deux orateurs suivants, MM. le député Bellemare et Aldéric Lalonde, secondèrent avec sincérité et éloquence l'allocution de Mgr Sabourin. On a suggéré que le comté fût divisé afin d'avoir deux agronomes et M. le député promet de faire son possible pour obtenir cette nomination.

M. Lalonde dit qu'une grosse part de remerciement doit être adressée à l'U.C.C. pour avoir su retenir pour l'agriculture, une partie de la somme destinée à la jeunesse d'après l'entente Bildeau-Rogers. Il félicite les dames et demoiselles d'avoir pris une part aussi active à cette soirée.

En dernier lieu, M. Georges Michaud, agronome, fit ses adieux aux parents et aux élèves des Cours. Il exprime le bon souvenir qu'il garde de Rigaud et déclare qu'il se fera un plaisir de revenir parmi nous. Il remercie tous ceux qui ont contribué au succès des cours.

Il ajoute que pour être bon cultivateur aujourd'hui, il faut : Une bonne instruction générale suivie d'un excellent apprentissage.

En terminant, M. Michaud laisse aux jeunes ce dernier mot d'ordre : Montez, montez sur les hauteurs de la science, du patriotisme et de la foi.

Ce fut ensuite la distribution des prix présentés aux élèves par les dignitaires. Un programme de chant et musique offert par les élèves et leur professeur avec l'aimable concours de la chorale, a donné à cette soirée un entrain particulier. L'hymne national "O Canada" a mis fin à cette fructueuse assemblée.

J.-François SEGUIN,
président,
Les Anciens des Cours Agricoles.

Quand vous aurez lu la
TERRE DE CHEZ NOUS,
ne la déchirez pas; don-
nez-la à votre voisin.

A l'avoine, à l'orge,
au blé, je donne
un élan...

En traitant la
semence de ces
céréales avec le
nouveau CERESAN amélioré.

"Cette poudre", dit quelque part le rapport Botany, "réprime le charbon de l'avoine et de l'orge, ainsi que le renflement du blé. Elle accroît aussi la germination des grains". En refrénant les maladies, le nouveau CERESAN amélioré augmente généralement les rendements : — les expériences conduites montrent une augmentation moyenne de 6% pour l'orge et le blé et de 18% pour l'avoine. Cependant le CERESAN ne coûte que 3 sous par boisseau de semence traité. Pas de perte en semant, pas de changement à la semaille, pas de changement dans la quantité semée. Demandez dès maintenant la brochure gratuite sur les grains et la circulaire décrivant la machine à traiter le grain entièrement automatique et peu coûteuse.

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED
Fertilizer division : Montreal, P. Q.



Traitez la semence tous les ans.
Cela paye.

CHEZ EUX

CONVOCATIONS

SPRAMOTOR Ltd
25, rue York, London, Ont

Page 5

Travail accompli et projeté par la société d'Agriculture du Témiscamingue

L'assemblée générale annuelle des représentants des cercles agricoles du comté de Témiscamingue, et de la société d'Agriculture du comté a été tenue à Ville-Marie les 25 et 26 janvier 1938. Elle avait pour buts :

1. — De se rendre compte du travail exécuté l'an dernier par l'entremise de la société, des activités de cette dernière ainsi que de l'état financier au 31 décembre 1937.

2. — D'étudier, discuter et adopter le programme d'opérations de la société et des cercles agricoles fusionnés avec elle.

3. — D'élire un nouveau bureau de direction pour l'année 1938.

4. — De donner les vues et suggestions des officiers pour préparer le programme de cette société pour l'année 1938.

Les différents cercles étaient représentés comme suit :

Ville-Marie : président, Joseph Bergeron; secrétaire, Joseph Belliard.

Nédelec : président, Arthur Matte; secrétaire, Alfred Benoit.

Latulipe : président, Jos.-E. Richard; secrétaire, Alphonse Gilbert.

Fabre : président, Lucien Valiquette; secrétaire, Joseph Lapierre.

St-Eugène de Guigues : président, Philippe Fournier; secrétaire, Oscar Côté.

Lorrainville : président Willie Jolette; secrétaire Wilfrid Thérien.

Laverlochère : président Albert Trudel; secrétaire, Donatien Rivest.

M. le président de la Société, ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux officiers présents et demande la coopération de tous afin de faire un succès de cette assemblée. M. le président prie ensuite M. Bégin de bien vouloir exposer les vues du gouvernement et du personnel agronomique sur le progrès et l'avancement de notre région.

M. Bégin remercie M. Bergeron, président, et Joseph Belliard, secrétaire - général, de leurs bons services et de la collaboration apportée par eux à l'agronome. Sur sa demande, le secrétaire général donne lecture des procès verbaux des assemblées tenues en 1937 ainsi que du rapport de vérification des livres de la société d'Agriculture.

Sur proposition de M. Arthur Matte et de M. Joseph-E. Richard, le procès verbal est adopté de même que le rapport du vérificateur.

L'on passe ensuite les deux résolutions suivantes :

Sur proposition de M. Arthur Matte, et le M. L. Valiquette, les directeurs de la société d'Agriculture, considérant les résultats donnés par les chevaux reproducteurs croisés, non classés, et ne possédant pas de permis dans la région, demandent avec instance au ministère de l'Agriculture d'accorder à nos cultivateurs la protection voulue à ce sujet.

Sur proposition de M. Jos.-E. Richard et de M. Alfred Benoit, il est aussi résolu que les deux étalons de race pure, appartenant à M. Willie Jolette, de Lorrainville, et M. Beaudoin, de Fabre, soient primés par la société d'Agriculture cette année et que l'on essaie de placer deux étalons dans le comté cette année.

L'on procède ensuite aux élections et le nouvel exécutif est ainsi constitué :

Président général : M. Joseph Bergeron.

Vice-président : M. Wilfrid Thérien.

Secrétaire général : M. Joseph Belliard.

Vérificateurs : M. Georges Lefort; vérificateur suppléant: M. J.-Labbe de Fabre.

L'Exécutif de la société : comprendra M. Arthur Matte, Willie Jolette et Albert Trudel avec en plus MM. Joseph Bergeron, L.-J. Bégin, Wilfrid Thérien et Joseph Belliard, secrétaire général.

Comité d'élevage : MM. Jos.-E. Richard, Donatien Rivest et Joseph Lapierre.

Comité de grande culture : MM. Oscar Côté, Alfred Benoit et Donatien Rivest.

Après les élections, M. Bégin, agronome régional, a fait un magnifique exposé de la situation agricole dans le comté et du travail qu'il désire entreprendre pour 1938.

A la demande du président, M. Emilien Houle, agronome, donne un aperçu très intéressant de la situation avicole dans la région et du bon travail fait en 1937. Il parle aussi du programme de 1938.

M. le président clôture la première séance en remerciant les directeurs de l'avoir réélu et promet de s'acquitter pour le mieux de ses fonctions.

SEANCE DU 26 JANVIER

Le lendemain, les mêmes directeurs et agronomes tenaient une deuxième séance sous la présidence de M. Bergeron.

M. Bégin soulève la question du médecin-vétérinaire demandé par les cultivateurs. L'on discute cette question et il est proposé par M. Donatien Rivest, secondé par M. Arthur Matte et adopté: Que les directeurs de la société d'Agriculture appuient l'agronome régional et demandent par l'intermédiaire du Ministère d'Agriculture que le Département renomme un bon médecin-vétérinaire et le place ici dans le comté; il faudrait un homme qui comprendrait le sens social et la manière dont les cultivateurs veulent être traités.

L'agronome expose ensuite ses vues sur les concours projetés dans le comté pour 1938.

Concours rationnel des fermes : Minimum, 15 concurrents, maximum, 35 concurrents avec, au bout de 5 ans, un prix pour chacun: 1er prix, \$100.00 sous la surveillance d'un agronome. En plus, il sera payé \$25.00 pour construction de remises à fumier et \$25.00 pour construction de caveaux à l'égouttement. Le Département paiera en plus le transport pour tuyaux de drains d'égouttement. Ce concours devra être préparé en 1938 pour 1939.

Concours d'égouttement plan B. Ce concours commencé depuis plusieurs années, sera encore continué cette année; l'on procédera au jugement le printemps pour travail fait en 1937 et l'on établira de nouveaux concurrents.

Concours de luzernes : Ce concours sera essayé dans le comté cette année par un groupe de cultivateurs d'après les méthodes préconisées par l'agronome.

Concours de pâturage pour amélioration : Ce concours devra être essayé en 1938 par un groupe de cultivateurs et durera 5 ans.

Primes d'étalons et taureaux de race pure : Il est proposé par M. Arthur Matte, secondé par M. Jos.

E. Richard : Que la société prime les étalons existants dans le comté ainsi que les nouveaux que l'on pourra introduire en 1938. Que l'on paie aussi une prime de \$4.00 pour les jeunes taureaux achetés en 1937 et que l'on continue la même politique pour 1939.

Primes aux cercles agricoles par la Société : Il est proposé par M. Oscar Côté, secondé par M. Albert Trudel et adopté: Qu'une prime de \$5.00 soit attribuée par la Société d'Agriculture à raison de 10 membres par cercle et que les chèques en paiements de ces primes pour verrats soient envoyés directement aux secrétaires des cercles.

Autres primes : Qu'un montant spécial de \$5.00 (primes pour verrats) soit payé à M. Alfred Bédard et Adélard Tessier de Nédelec.

Expositions paroissiales : Il est proposé par M. Jos.-E. Richard secondé par M. P. Fournier : Qu'il soit tenu 3 expositions paroissiales en 1938. A Nédelec, Lorrainville, Laverlochère avec un minimum d'octroi de deux cents dollars chacune et qu'un comité composé de MM. Willie Jolette, Wilfrid Thérien, Donatien Rivest, Alb. Trudel, Arthur Matte et Alfred Benoit ainsi que de l'Exécutif de la Société et qu'une assemblée du comité d'Exposition ait lieu vers le 1er juin prochain afin de régler toute question relative à la bonne administration de ces expositions.

Programme des cercles agricoles : St-Louis de Nédelec. Exposition paroissiale. Minimum \$200.00. Primer les verrats existants. Concours d'Egouttement. Concours d'embellissement par le cercle. \$25.00 en prix, 10 concurrent. Adopté sur proposition de M. P. Fournier, secondé par M. Wilfrid Thérien.

Notre-de Lourdes de Lorrainville : Exposition paroissiale : Minimum \$200.00. Primer les verrats existants. Concours d'Egouttement. Concours A. P. V. par le Département, 20 concurrents, \$40.00 en prix. Adopté sur proposition de M. Art. Matte, secondé par M. Alphonse Gilbert.

Laverlochère : Exposition paroissiale. Minimum \$200.00. Primer les verrats du cercle. Concours d'Egouttement. Accorder \$50.00 pour concours d'amélioration des fermes 1937. Concours A. P. V. combiné par le Département, 20 concurrents. Adopté sur proposition de Alfred Benoit, secondé par Jos.-E. Richard.

St-Edouard de Fabre : Primer les verrats du cercle. Concours d'Egouttement. Concours de poulaillers \$40.00 en prix. Etudier les règlements avec les officiers du cercle. Concours de génisses, 2 génisses. 10 concurrents, \$20.00 en prix. Concours de pois, 10 concurrents. \$20.00 en prix.

Adopté sur proposition de M. Art. Matte, secondé par M. Jos.-E. Richard.

St-Eugène de Guigues : Payer la prime \$10.00 J.-B. Boucher. Primer les verrats existants. Concours de veaux fédéral C. A. V. et ajoute prime \$20.00 en plus. Concours d'Egouttement Plan B. payer \$5.00 sur machines agricoles.

Adopté sur proposition de M. Alfred Benoit, secondé par M. Wilfrid Thérien.

Latulipe : Primer les verrats du cercle. Accorder \$25.00 aux cultivateurs qui feront de l'amélioration avicole. Concours d'Egouttement. Concours A. P. V. par le Département si impossible par le cercle. \$25.00 en prix. Concours de jardins 50-50 pieds \$25.00 en prix. 10 membres. Concours d'embellissement de la ferme \$15.00 en prix. 10 membres.

Adopté sur proposition de M. Albert Trudel, secondé par M. Alf. Benoit.

Ville-Marie : Primer les verrats du cercle. Concours d'Egouttement. Concours de jardins (pour le village). Concours d'embellissement des fermes, comprenant plantation d'arbres, fleurs.

Adopté sur proposition de M. Jos.-E. Richard, secondé par M. Donatien Rivest.

RE Pénurie de foin : Il est proposé par M. Arthur Matte, secondé par M. Willie Jolette : Que les officiers de la société d'Agriculture protestent contre les télégrammes reçus des autorités des chemins de fer alléguant qu'il y a insuffisance de foin dans le comté

pour les besoins et ces officiers déclarent qu'il y a besoin de mille tonnes de foin pour finir d'hiver les troupeaux du comté et demandent l'aide immédiate des deux gouvernements afin de réduire les taux de transport et que copie de cette résolution soit envoyée à MM. N.-E. Larivière, M. P.P., et R. M. McDonald et Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture.

Le président général, M. Joseph Bergeron remercie les officiers de la société d'Agriculture pour le bon travail qu'ils ont fait ainsi que M. Bégin, agronome, lequel lève la séance en promettant son appui, le plus sincère ainsi que celui de son personnel et l'on se quitte se promettant un appui mutuel.

Joseph BELLARD, sec.-général.
Joseph BERGERON, prés.-général.

Production de miel

Il serait impossible à l'heure actuelle d'estimer avec un degré quelconque de certitude la récolte de miel pour 1938, dit le rapport: "Situation agricole et prévisions", mais comme le nombre des ruches a augmenté, la capacité de production est également plus forte que les années précédentes. Il est très possible cependant que cette augmentation disparaisse en raison des pertes résultant de l'hiver. Les rapports indiquent également qu'un déficit des principales plantes mellifères est à craindre en 1938 à cause des gros ravages opérés par l'hiver de 1936-37 et du manque de graine de trèfle.

De même que l'alimentation appropriée vous donne un meilleur bœuf...

L'ENGRAIS CHIMIQUE APPROPRIÉ VOUS DONNE DE PLUS GROSSES RÉCOLTES PAR ARPENT*



Engraissez
VOS TERRES
AVEC
ALBATROS

La marque de commerce est votre
garantie de qualité

● Tous les Engrais Chimiques Composés Albatros sont préparés avec des matières premières de la plus haute qualité.

Ils sont fabriqués et vendus par L'International Fertilizers Limited, reconnue pour ses connaissances des problèmes du sol et des récoltes de l'Est du Canada.

Les entrepôts d'Albatros sont situés dans la plupart des territoires - vous assurant des livraisons rapides à faibles frais de transport.

N'attendez pas. Donnez vos commandes de bonne heure et assurez ainsi votre satisfaction.

INSECTICIDES... FONGICIDES FICELLE D'ENGERBAGE... GRAINES DE SEMENCE

L'International Fertilizers Limited est en mesure de vous fournir rapidement et aux prix réguliers du marché, des insecticides et fongicides tels que le sulfate de cuivre, l'arséniate de chaux, l'arséniate de plomb et la bouillie "bordelaise".

* La citation suivante est extraite de "l'American Fertilizer", Jan. 23-37: "Les Stations Expérimentales Agricoles ont prouvé de façon concluante que \$1.00 dépensé sur une bonne formule d'engrais chimique produira des récoltes additionnelles d'une valeur variant entre \$1.50 et \$3.00 et même \$5.00 tout en laissant à la terre un résidu d'aliment de plantes pouvant être utilisé au cours des saisons à venir."

INTERNATIONAL FERTILIZERS LIMITED

Fournisseurs officiels d'engrais de "L'Union Catholique des Cultivateurs"
Usines à
QUÉBEC, P.Q. et à
ST-JEAN, N.B.
71, RUE ST-PIERRE,
QUÉBEC, P.Q.
Stocks portés à
QUÉBEC,
LÉVIS ET MONTRÉAL

ENGRAIS CHIMIQUES

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. fournira encore cette année les engrais chimiques aux membres de ses cercles et de ses syndicats coopératifs.

Les secrétaires ou les gérants qui n'ont pas encore reçu nos prix courants devront nous écrire dans le plus bref délai. Nous les leur ferons parvenir par retour du courrier.

Ecrivez au :

COMPTOIR COOPÉRATIF DE L'U. C. C.

515, avenue Viger, Montréal, P. Q.

Une tâche ardue, formidable !

Mais encore possible si les producteurs veulent s'associer et tirer ensemble. — Pourquoi pas ?

LE problème posé à la classe agricole en ce moment ne consiste pas tant à produire qu'à vendre ce que nos champs, nos potagers et nos vergers produisent. Non seulement vendre mais mieux vendre. Et pour mieux vendre, assurer de meilleures relations et plus suivies entre producteurs et négociants en produits agricoles, afin d'en assurer une meilleure distribution.

Au dire des experts, hommes versés dans l'art du commerce par la pratique, la question à régler n'est pas tant celle de la production que celle de la distribution. Voilà pourquoi les autorités du ministère de l'Agriculture ont établi deux nouvelles sections, celle de l'inspection et celle des marchés. Ces deux sections tout en exploitant un champ d'action un peu différent, sont censées coopérer, elles tendent toutes deux à rendre de précieux services aux producteurs. La section des marchés principalement a pour objet d'assurer une meilleure distribution des produits et introduire nos productions dans de nouveaux endroits de consommation.

La tâche, à première vue, peut paraître ardue, formidable, irréalisable. Comment, en effet, tenter d'obtenir de producteurs disséminés ici et là dans la province, des renseignements précis, des estimés justes de leurs récoltes, leur faire parvenir les renseignements nécessaires concernant les méthodes culturales, la protection des récoltes et autres informations se rapportant plus immédiatement à la tenue des marchés. On compte 140,000 cultivateurs dans la province de Québec. Combien y en a-t-il qui s'adonnent aux cultures fruitières, potagères et de pommes de terre et comment les dépister ? Voilà comment se pose le problème pour organiser le service d'information dont nous avons parlé dans un récent article traitant des projets de l'Office des marchés, sans grouper ces producteurs dans des associations spécialisées. Sans de tels groupements impossible de faire fonctionner un système efficace. Groupés en associations le problème devient par le fait singulièrement simplifié et l'efficacité d'un service d'information neuf chances et trois quarts sur dix rendu possible.

Au Service de l'Horticulture on poursuit l'organisation de trois groupements distincts : l'Association des Producteurs de fruits; l'Association des Producteurs de légumes et de petits fruits et celle des Producteurs de pommes de terre.

Les cultivateurs déjà connus comme s'intéressant plus spécialement à l'une ou l'autre de ces cultures reçoivent en ce moment des formules d'inscription qu'ils sont priés de retourner sous le plus bref délai possible. Si, au moment où vous lirez ces lignes, vous n'avez pas reçu les circulaires expliquant le but de ces associations c'est que votre nom n'apparaît pas sur les listes déjà préparées. Avez-vous l'intention d'adhérer à l'un ou l'autre de ces groupements ? Rien de plus facile, vous n'avez qu'à demander un prospectus du groupement qui vous concerne, vous recevrez en même temps une formule d'inscription. M. J.-M. Talbot, le chef de la section de l'inspection se charge de vous fournir immédiatement prospectus et formules.

Ces associations sont purement nominales. Il n'y a aucune contribution à payer. A moins que les cultivateurs maraîchers, fruitiers et producteurs de pommes de terre conviennent de la nécessité qu'il y a pour eux de se grouper, de tirer ensemble, on ne peut s'attendre à aucun mouvement susceptible d'amener une amélioration notable de la situation actuelle du commerce des produits horticoles sur nos marchés.

Dans certaines associations on allègue que la colisation annuelle est l'obstacle à un plus grand essor du mouvement professionnel agricole. Pour ce qui est des groupements spécialisés dont nous vous entretenons présentement, il n'est pas question de contribution, mais de grouper tous les intéressés dans les diverses branches de l'agriculture sus-mentionnées afin de tenter de mieux orienter la production et de mettre en mouvement un système de distribution qui soit en définitive plus favorable aux cultivateurs.

Dernière heure

On nous informe que déjà environ 400 producteurs de pommes de terre ont fait parvenir leur adhésion à l'Association des producteurs de pommes de terre dont M. Ro-

Pensons aux couches-chaudes

LES cultivateurs - maraîchers doivent dès ce moment penser à la préparation des couches-chaudes. L'avis suivant de M. Omer Nieuwenhove, instructeur horticole, leur sera très utile. "On doit donner", dit ce dernier, un soin tout particulier à la protection des premières couches-chaudes. On utilisera à cette fin un bon abri naturel ou artificiel.

Abri naturel. — Une éléva-

tion de terrain, une montagne, une forêt ou une haie de résineux peuvent être utilisées.

Abri artificiel. — Les bâties, murs, clôtures en planches peuvent également servir d'abri. L'abri sert à arrêter les vents froids et à régulariser par l'effet même, la température des couches-chaudes.

L'abri artificiel doit être de 6 à 7 pieds de hauteur. La réparation des panneaux se fait durant la saison inactive. On place les couches-chaudes sur un terrain surélevé, quelques voyages de cendre ou de gravelle faciliteront le drainage.

Procurez-vous tout le matériel nécessaire pour la protection des couches-chaudes : couverture (toile), ou panneaux de bois pour recouvrir toute la surface d'un châssis, (ce qui est le plus pratique pour notre climat). Construisez vos panneaux couverts en planches emboute-

tées de 1/4 pouce d'épaisseur.

M. S.-J. Chagnon à la présidence

LE directeur du Service de la propagande au ministère de l'Agriculture de Québec, M. S.-J. Chagnon, a été élu président de l'Association Canadienne des Eleveurs de bétail ayrshire, lors de la convention annuelle de cette der-

nière tenue à Toronto ces jours derniers.

Le nouveau président est très versé dans les problèmes de l'élevage. C'est de plus un fervent de la race bovine ayrshire et en sa qualité de régisseur de la ferme-école de Deschambault on lui rend le témoignage d'avoir formé l'un

des troupeaux de race ayrshire les meilleurs que l'on rencontre au pays.

Souhaitons que le règne de M. Chagnon à la présidence d'un groupement d'éleveurs aussi progressif soit marqué des plus heureuses initiatives et de succès.

Une citation

"Celui qui n'a pas un intérêt direct dans l'agriculture s'imaginerait peut-être que le développement du marché d'exportation est plus important que celui du marché intérieur, mais ce serait se tromper singulièrement que de le croire. Sur les quatre principaux produits écoulés par les membres de l'Association des denrées, un seul, le fromage, se vend en plus grandes quantités sur le marché d'exportation que sur le marché domestique. Il s'exporte tous les ans 70 pour cent du fromage produit, tandis que la proportion exportée de beurre, d'oeufs et de volailles, n'atteint pas cinq pour cent du total".

Le Canada surveille jalousement la qualité et le classement des produits agricoles qui sont exportés dans d'autres pays. La concurrence internationale nous oblige à le faire, et il y a bien peu d'exportateurs aujourd'hui qui exporteraient sciemment des marchandises de qualité inférieure. Le Canada protège dans la mesure où il peut les intérêts de l'importateur et du consommateur anglais et étranger, et tout le monde admettra que le consommateur

canadien a droit à la même considération et à la même garantie. C'est pour cette raison que le gouvernement canadien considère que les mesures prises pour satisfaire les consommateurs au pays sont toutes aussi importantes que celles que l'on prend pour satisfaire les clients en dehors du Canada". (l'hon. J.-G. Gardiner, ministre de l'Agriculture à Ottawa, parlant à la radio, lors de la convention annuelle de l'Association canadienne des producteurs de denrées alimentaires, tenue à Winnipeg, le 24 janvier dernier).

Réunion annuelle de la Société

coopérative agricole de Normandin

350 cultivateurs réunis.

Le 31 janvier dernier, a eu lieu, à Normandin, la réunion annuelle de la Société Coopérative Agricole de Normandin. A 10 heures de l'avant-midi, ouverture sous la présidence de M. Philadelphie Ferland. M. le président remercie chaleureusement les cultivateurs de Normandin et des paroisses environnantes d'être venus en si grand nombre pour s'instruire de leurs affaires et devenir encore de meilleurs coopérateurs à l'avenir. "Tout va bien, dit-il, mais ça pourrait aller mieux si un plus grand nombre comprenait. J'espère donc qu'après cette journée, plusieurs retourneront convaincus de la nécessité de la coopération." Il remercie ensuite M. le député

Castonguay d'avoir quitté ses occupations pour venir prendre contact avec les cultivateurs de Normandin. Merci aux conférenciers pour leur généreux concours et l'aide précieuse qu'ils apporteront au succès de cette journée.

Le bilan de la Société Coopérative Agricole de Normandin, pour l'année qui vient de s'écouler, est donné en entier par M. Lucien Bouchard, gérant actuel de ladite société. M. Bouchard cite des chiffres très intéressants : Le montant des ventes s'élève à \$68,263.00 et celui des achats à \$65,889.47. Le capital payé la première année était de \$350.00 environ alors qu'il est de \$1,752.97 après la troisième année de fonctionnement.

ger Gagnon, B.S.A., est le secrétaire temporaire. Le lecteur se rappellera que nous avons tout récemment énuméré les avantages qu'offre une telle association. Ceux qui désireraient se joindre aux centaines de cultivateurs déjà inscrits n'ont qu'à demander une formule d'inscription à leur agronome ou en écrivant à M. Roger Gagnon, chef de la Section des Pommes de Terre au Service de l'Horticulture, immeuble de l'Agriculture, Québec.

La parole est donnée à M. le curé Tremblay qui, après avoir félicité tous les cultivateurs présents, dit un mot de la nécessité de la coopération. Cultivateurs, dit-il, la coopération est un remède à plusieurs de vos maux. C'est un fait reconnu et pratiqué sur une grande échelle dans plusieurs pays. Pourquoi ne les imiterions-nous pas puisque, par ce moyen nous pourrions nous faire tant de bien ? C'est un moyen de conserver nos marchés et d'obtenir de meilleurs prix tant pour nos achats que pour nos ventes. Il encourage les coopérateurs à continuer leur travail et fait appel à tous les cultivateurs pour qu'ils se groupent afin de bénéficier des multiples avantages que procure la coopération.

M. l'abbé Savard, curé de St-Edmond les Plaines, vient ensuite assurer les cultivateurs de Normandin de l'appui de ses paroissiens. Les cultivateurs de St-Edmond, dit-il, ex-paroissiens de Normandin, sont attachés à leur paroisse-mère et travailleront avec leurs frères pour la prospérité de tous.

M. Adhémar Belzile, régisseur de la Station Expérimentale de Normandin, prend ensuite la parole. Il explique certains items du bilan pour bien montrer aux cultivateurs tous les bienfaits qu'ont retirés, durant la dernière année, tous les cultivateurs qui ont compris la nécessité de se grouper pour vendre leurs produits comme pour en acheter. Il passe ensuite aux différents marchés qu'il divise comme suit : le marché fa-

(Suite à la page 11)

Acceptons les bons exemples, d'où qu'ils nous viennent

Il n'est pas toujours défendu d'imiter l'étranger, mais avec mesure et bon sens, seulement "sans l'imiter, tout en l'imitant!" — Nous pourrions troquer avantageusement nos défauts contre les qualités anglo-saxonnes. — Connaître la navigation aérienne sert peu à qui doit n'être que piéton.

E AUT-IL imiter les Anglo-saxons et les Américains ? Peut-être, à l'occasion, lorsque nous y trouvons notre avantage, serions-nous tenté de répondre, à la suite de nombre d'autres.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, les imiter servilement, copier qualités et défauts indifféremment, surtout les défauts parce que c'est beaucoup plus facile ; s'agripper à leur remorque, comme à une corde de sauvetage ; avoir l'émerveillement naïf et niais devant le "made or thought in America" ; tout cela n'est guère à conseiller et il n'en peut être question.

Nous aurions d'ailleurs beaucoup à y perdre, en nous départissant de nos qualités natives, de notre personnalité, de notre originalité, enfin de tout ce qui forme les qualités caractéristiques d'une race, disons-le sans fausse modestie, nullement méprisable.

Mais entre l'imitation servile des mœurs, habitudes, qualités, et même vices des Anglo-saxons et des Américains et un souverain mépris pour tout bon exemple qui peut nous venir d'au delà de nos frontières, il y a de la marge et de la place pour le bon sens. Or la mesure et le bon sens sont précisément les attributs essentiels de l'âme et de l'esprit français.

Nous déplorons à grands cris ces faits affligeants que nous jouons un rôle infime dans le commerce et l'industrie de la province, et que notre agriculture manque de force pour défendre ses marchés naturels ; il ne convient pas, ce me semble, de nous attarder très longtemps en de stériles regrets. Pendant que nous versons des larmes et nous "morfondons" en gémissant, les autres continuent implacablement leur avance et vont bientôt, si nous n'y prenons garde, nous dépasser sans espoir.

Fils de Français, nous possédons les qualités natives d'ardeur, d'enthousiasme, de sociabilité, de hardiesse remarquables ; conservons-les précieusement. Nous avons aussi, n'en déplaise à notre vanité, quelques défauts : manie de l'improvisation, prodigalité, verbalisme vide, etc. ; ne pourrions-nous pas les troquer avantageusement pour les qualités anglo-saxonnes "d'ordre, d'activité constante et réfléchie, de prévoyance calculatrice" qualités qui ont enrichi leurs maîtres en leur permettant de briller de par le monde dans les professions fondamentales qui sont le commerce, l'industrie, et surtout l'agriculture.

De telles qualités sont devenues natives, chez les Anglo-saxons ; mais un jour sans doute, elles ont été acquises sous l'influence de circonstances particulières et fixées à jamais dans l'âme de ce peuple, par l'action du milieu familial et de l'école. Elles ne constituent pas par ailleurs le monopole exclusif d'aucune race et les circonstances exigent actuellement que nous les possédions ; est-ce que chez nous, actuellement, le milieu familial et l'école possèdent toute la vertu et l'efficacité nécessaires pour imprimer ces qualités à jamais dans l'âme populaire et former en nombre suffisant, des hommes véritablement adaptés à la vie moderne, aptes à jouer un rôle de premier plan dans les professions fondamentales, et disposés à préparer l'avenir plutôt que simplement continuer le passé ?

Je soumets, sans commentaires, les principes, qui chez les Anglo-saxons, d'après Demolins, inspirent l'éducation familiale et l'école :

1) Les parents ou les éducateurs ne considèrent pas que les enfants leur appartiennent comme leur chose propre ; ils ne cherchent pas à les asservir, à les absorber, à s'en faire un entourage commode et complaisant.

2) Ils traitent les enfants, dès le début de leur éducation, comme des grandes personnes et respectent soigneusement leur personnalité, de manière à ne pas prolonger indûment

la période de l'enfance jusque dans l'âge mûr.

3) Ils visent dans l'éducation de la jeunesse, à la préparer aux nécessités futures, autant qu'aux nécessités nouvelles de la vie actuelle ; ils ne se confondent pas en admiration pour le passé et évitent avec le plus grand soin de se proposer en modèles.

4) Ils ont un souverain soin non seulement de la santé des enfants, mais encore du développement plein et entier de leurs forces et de leur énergie physique de façon à former des corps sains et équilibrés.

5) Ils placent les enfants de très bonne heure, à la pratique des choses matérielles et de la vie active.

6) Ils leur font apprendre, dès l'adolescence, un métier manuel, (que nul ne s'avise de trouver méprisable ni sot) et les initient au commerce.

7) Ils devancent les enfants, dans la connaissance de toutes les nouveautés et inventions utiles de façon à pouvoir leur offrir une préparation très à date pour l'existence et le "struggle for life".

8) Ils usent fort peu, dans la forme, de leur autorité vis-à-vis de la jeunesse ; ils réservent leur intervention pour les cas graves. Ils entraînent les adolescents plus qu'ils ne les contraignent.

9) Ils persuadent les adolescents qu'ils doivent se faire, eux-mêmes, les artisans de leur propre avenir et de leur fortune et se feraient indécemment de vouloir influencer dans le choix d'une carrière."

L'on peut probablement trouver, au point de vue moral et religieux des lacunes dans ce système d'éducation très en honneur dans la famille et l'école anglo-saxonne ; cependant il est un fait historique indéniable : c'est que la race anglo-saxonne, une poignée d'hommes à l'origine, est parvenue à dominer politiquement puis numériquement les autres peuples des Iles Britanniques, les Picts, les Scots, les Celtes : **conquise à deux reprises, par les Danois, puis par les Normands, on n'a pu l'assimiler, mais c'est elle qui a au contraire assimilé ses envahisseurs mêmes**, et la charrue anglo-saxonne a ainsi conquis les épées danoise et normande. Et le génie anglo-saxon rayonne encore d'un certain éclat dans l'Empire Britannique et les Etats-Unis.

Je n'entreprendrai pas la tâche ardue de défendre l'éthique de l'Angleterre mise en présence des richesses mal défendues des autres nations ; il n'en demeure pas moins cependant qu'en raison de son tempérament et de son éducation, de toutes les professions, l'Anglo-saxon préfère généralement celles qui exigent le plus d'esprit d'initiative, d'énergie, de personnalité, celles qui créent de la richesse et paient en proportion, les professions fondamentales, qui sont l'agriculture, le commerce et l'industrie, et délaissent très souvent aux Irlandais et aux Ecossais, la politique, le fonctionnarisme et les professions libérales.

D'autre part c'est un fait admis que des écoles dont l'enseignement pêche par excès des dogmatisme, de théories mal étayées, de verbalisme, les meilleures placent leurs gradués, à plusieurs années en arrière dans la vie, et que les moins bonnes les laissent "désadaptés", désemparés devant l'existence, en font de véritables chômeurs à la charge à la communauté, et tuent toute initiative et personnalité.

Pourquoi alors ne pas emprunter à nos voisins, un peu du sens pratique (il en est probablement besoin en certains milieux) dont font preuve leurs éducateurs, quitte à le leur rendre, lorsque nos affaires iront un peu mieux.

Le tout humblement soumis !

Armand BERUBE.

Les mauvaises herbes

"Une mauvaise herbe tue trois plantes et prend la place de la quatrième

La terre est un grenier plein de mauvaises herbes".

(JACQUES BUJAU)



LA nature est un grand fermier. Elle sème et récolte continuellement en employant, comme aides et instruments, toutes les forces de l'univers. Les rayons du soleil, le vent, la pluie, la gelée, la neige, les insectes et les oiseaux, les animaux, grands et petits, les humbles vers de terre même, l'aident dans son travail. Ne semble-t-il pas aux cultivateurs qui doivent attendre les produits du sol pour vivre eux-mêmes et sustenter le genre humain que "Dame Nature favorise ces plantes vigoureuses, agressives, souvent inutiles et nuisibles que l'on appelle les mauvaises herbes" et cela au détriment de leurs cultures.

Il est écrit dans le récit de la tragédie du Paradis Terrestre par Moïse : "Dieu dit à Adam : "Le sol est maudit à cause de toi, il te produira des épines et des chardons. C'est par un travail pénible que tu tireras ta nourriture tous les jours de ta vie". Quel dur décret auquel nous sommes forcés de nous soumettre sans décrier ce que le Créateur a fait. Les mauvaises herbes ne sont que la minime partie de l'héritage que nous a légué notre grand-père Adam. Il ne nous reste plus qu'une chose à faire, c'est d'essayer de s'en débarrasser.

Avant d'appliquer un remède à un malaise quelconque, il faut d'abord en faire le diagnostic, puis en chercher autant que possible la cause. Ainsi avant d'essayer de combattre efficacement une mauvaise herbe, quelle qu'elle soit, il faut premièrement l'identifier, deuxièmement connaître ses habitudes de croissance et les dommages qu'elle cause.

Règle générale, les cultivateurs se préoccupent peu d'étudier les mauvaises herbes qui poussent parmi les récoltes. Parce que beaucoup de ces plantes leur sont inconnues d'aucuns s'imaginent qu'il est impossible de les distinguer toutes exactement les unes des autres. Il est loin d'en être ainsi, cependant, et comme les méfaits varient suivant les espèces, on agira sagement en leur donnant plus d'attention. Si les plantes qui poussent à l'état sauvage dans la plupart des localités se chiffrent par plusieurs centaines, et si beaucoup d'entre elles envahissent les cultures, le nombre de celles qui causent des dégâts sérieux est relativement restreint. Il ne dépasse pas celui des différentes espèces de plantes cultivées, et il n'est pas de cultivateur qui ne sache établir la différence entre le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les pois, les navets, les betteraves, etc. Il n'est pas plus difficile d'apprendre le nom, la nature et les caractéristiques du chardon du Canada, de l'épervière orangée, de la moutarde sauvage, du bouton d'or, du laitron des champs, du chiendent, etc., que ceux des plantes cultivées ordinaires.

Les cultivateurs n'ont plus raison de plaider ignorance puisqu'ils ont à leur disposition plusieurs traités sur les mauvaises herbes, lesquels sont un précieux auxiliaire pour résoudre le problème qui les hante depuis nombre d'années.

Le service de la protection des plantes du ministère provincial de l'agriculture ainsi que le ministère fédéral de l'agriculture ont publié chacun un bulletin sur ce sujet. Vous pouvez obtenir ces bulletins gratuitement en vous adressant à l'office des publications de chacun de ces ministères. Voici le titre et le numéro de chaque bulletin : "Les mauvaises herbes par O. Caron, botaniste provincial, No 103". "Mauvaises herbes et graines de mauvaises herbes, No 4, nouvelle série."

L'école du rang, fréquentée par des futurs cultivateurs, pour la plupart, serait un bon intermédiaire pour préparer les jeunes à mieux comprendre les instructions des agronomes et à suivre un cours agricole postsecondaire. Pour ce faire, il y aurait avantage à y enseigner quelques notions d'histoire naturelle et partant de botanique.

L'étude de la plante en général ainsi que l'identification des plantes agricoles et des principales mauvaises herbes, captera sûrement leur attention. Ce qui aura aussi pour effet de leur mieux faire apprécier le petit coin de terre qui les tient constamment en contact avec la nature. Par ricochet, l'école du rang contribuera dans une certaine mesure à empêcher l'exode de nos campagnes.

Les cercles de jeunes agriculteurs et de jeunes naturalistes, devraient eux aussi étudier dans leurs réunions le problème des mauvaises herbes sur tous ses angles, posséder dans leur bibliothèque des traités sur ce sujet ainsi qu'une collection de nos principales plantes. Une collection de graines leur serait aussi d'une grande utilité.

Il n'y a pas que les cultivateurs qui doivent s'efforcer de détruire leurs plantes nuisibles. Les conseils municipaux des villes et des villages ainsi que les citoyens devraient eux aussi couper ces plantes indésirables. On ferait ainsi disparaître des sources de propagation de mauvaises herbes : le spectacle disgracieux des lots vacants, des terrains vagues, recouverts d'une végétation grossière qui gâche bien souvent l'aspect esthétique et laisse dans l'esprit du visiteur l'impression de négligence ou de malpropreté.

Ceci n'est que le préambule d'une série d'articles sur les mauvaises herbes.

Léo VERRET,
Agronome spécial.
Service de la protection
des plantes.

L'argent... et la mode

Il y a des gens qui évaluent toutes choses en sous et en piastres. Qu'il s'agisse d'une robe ou d'un meuble, d'un spectacle ou d'un voyage, peu importe, c'est beau si c'est cher... et c'est même très beau, si c'est très cher !

Si cette forme de snobisme provoque parfois le sourire parce qu'elle dénote une belle pusillanimité d'esprit, elle ne manque pas d'attirer la pitié lorsqu'elle est une habitude dans l'éducation des enfants.

Je comprends que la valeur "argent" soit à considérer dans la question d'épargne, mais pas autant que la formation de la volonté ; le dollar n'est pas une quantité négligeable, pour sûr... mais j'admets difficilement qu'il puisse remplacer le bon goût et l'à-propos en toute occasion !

Et, de même pour les habits... Un chapeau dispendieux pour vous donner l'air d'une tour de Babel ou d'un champignon ; un

tissu rayé ne convenant pas à votre stature peut vous métamorphoser en "enseigne de barbier" !

Il y a donc l'éducation de l'oeil à perfectionner encore plus que celle du porte-monnaie ; ceci bien compris, nous n'aurons plus le spectacle de personnes qui prétendent se rajeunir en portant à quarante ans, un "chic" modèle de vingt ans plus jeune qu'elles ! Presque inévitablement, celles qui, à 40 ans, s'habillent en jouvencelles, se paraient, à 18 ans, d'atours de douairières...

Enseignez le bon goût à vos fillettes ; mieux vaut avoir une toilette à la coupe parfaite, aux couleurs bien assorties et au prix moyen, que de collectionner des pièces "très à la mode", mais dont l'ensemble nous rappelle celui des couvre-pieds de retailles !

Ayons le sens des valeurs "volonté", "jugement", "intelligence", avant tout le reste !

MARGOT.

NOTRE CONCOURS

SUJET

Vous avez des enfants qui fréquentent l'école ; quels seraient, à votre point de vue, les changements jugés opportuns, pour améliorer :

1o—Le programme de la petite école et le cours préparatoire aux brevets d'enseignement ?

2o—Êtes-vous en faveur des cours de vacance pour les institutrices ?

3o—D'après votre propre expérience, vous semble-t-il que le programme actuel des écoles normales convienne à la formation d'institutrices rurales ?

4o—Que pensez-vous de l'école obligatoire ?

5o—Les mères de familles rurales seraient-elles justifiables de se grouper et de transmettre leurs suggestions au Comité de l'instruction publique ?

CONDITIONS

1o—Répondre aux questions posées ci-dessus (pas plus de 500 mots).

2o—Il n'est pas nécessaire d'être abonné à "La Terre de Chez Nous" pour prendre part au concours.

3o—Ecrire lisiblement, d'un seul côté de la feuille, signer d'un pseudonyme.

4o—Joindre son nom et son adresse sur une feuille séparée.

5o—Le concours se terminera le 1er avril 1938.

Il y a plusieurs prix à gagner. Adressez à :

La Terre de Chez Nous
Département du Concours,
515, avenue Viger,
Montréal.

N'attendez pas à la dernière semaine... !

Les imprudences fatales

Un homme alluma son briquet pour voir si le récipient d'essence était vide... et il n'était pas vide !

Un homme caressa un grand chien de garde sur la tête, pour voir s'il était hargneux... il était hargneux !

Un homme essaya de traverser un passage à niveau pour voir s'il pourrait passer avant le train... il ne traversa pas !

Un homme toucha une ligne à haute tension pour voir si on avait coupé le courant... et il n'était pas coupé !

Un homme voulut lire un mauvais livre pour voir si c'était vraiment du poison... c'était du poison !

(LE PATRONAGE)

JE TRICOTE, TU TRICOTES...

Les robes tricotées sont encore à la mode ; confectionnées avec soin, elles sont jolies et toujours seyantes, tant pour l'adulte que pour la fillette.

Il faut surtout que le tricot soit égal, que les aiguilles soient proportionnées à la grosseur de la laine.

Si vous êtes une "débutante", choisissez un patron simple et facile à exécuter ; la laine bouclette cache plus facilement les défauts du tricot.

Assemblez vos coutures à plat, c'est-à-dire en allant d'une maille à la maille exactement opposée de l'autre morceau à assembler. Cousez un bout de galon ou de ruban sous vos boutons ; faites de même sur les coutures de l'épaule.

Un fermoir éclair (zipper) soit pour l'ouverture du cou ou sous le bras, est très pratique et ajoute du chic au vêtement.

De petites fleurs de laine brodées sur les robes de tricot, pour les fillettes, leur donnent un air habillé.

Les chapeaux tricotés à l'aiguille ou crochetés sont également très en vogue.

Bordure

Une bordure de deux couleurs peut transformer agréablement, une paire de bas ou une écharpe, ou même la répétition du même modèle sur le bonnet, l'écharpe et les bas constitue un ensemble très joli.

Prenez une laine pâle et une laine foncée.

Le vieillard

Il chemine, rêveur, courbé sur un bâton,
Lui qu'on a vu jadis marcher d'un pas allègre ;
Il ne laisse tomber aucune parole aigre,
Et pourtant la vieillesse est pesante, dit-on.

Souvent pour nous parler il prend un humble ton.
Il montre avec orgueil, parfois, de son doigt maigre,
Dans l'ombre du passé, toute une vie intègre,
Et son nom a franchi la borne du canton.

Or, rien, lui semble-t-il, n'est changé que lui-même.
On rit comme autrefois, comme autrefois on aime ;
La jeunesse fleurit partout. Lui seul est vieux.

L'ombre autour de lui monte. Il hésite, il tâtonne.
Une larme descend de son grand oeil alone,
Quand il songe qu'un jour il fit des envieux.

Pamphile LEMAY

Tricoter 2 rangs avec la laine pâle.

3e rang : 1 maille pâle, 1 maille foncée ; 4e rang : 1 maille foncée, 1 maille pâle ; 5e et 6e rangs : laine pâle ; 7e et 8e rangs : laine foncée ; 9e rang : 1 maille foncée, "2 mailles pâles 6 m foncées, répéter à partir de" 10e rang : 4 m pâles, 4 m foncées, tout le rang ; 11e rang : 1 m foncée, "2 m pâles, 2 m foncées, répéter à partir de" 12e rang : 1 m. foncée, "2 m pâles, 2 m foncée, répéter à partir de" ; 13e rang : 4 m pâles, 4 m foncées, Continuer en reprenant le 12e rang, puis le 11e, le 10e, et ainsi de suite jusqu'au commencement.

dans les croûtes et faire cuire à four modéré (375o) pendant une heure ou jusqu'à ce que la garniture soit ferme.

Annuaire du Canada 1937

Le Bureau Fédéral de la Statistique annonce la publication, de l'Annuaire du Canada, édition de 1937. L'Annuaire du Canada est le manuel officiel des statistiques annuelles du pays et présente un relevé des plus récents des richesses naturelles du Dominion et de leur exploitation, un exposé historique du pays, de ses institutions et de ses aspects démographiques, des données sur la production, le commerce, le transport, les finances, l'instruction publique et autres sujets. En résumé, l'Annuaire constitue une étude étendue, en un seul volume, des conditions sociales et économiques du Dominion. L'édition nouvelle constitue une refonte complète et présente dans chacun de ses chapitres les renseignements de la toute dernière heure à la date de l'impression.

L'édition de 1937 de l'Annuaire du Canada a plus de 1,200 pages ; elle passe en revue toutes les phases de la vie nationale, surtout celles qui peuvent embrasser la statistique. Dans l'introduction se trouve un sommaire statistique des progrès du Canada, soit un tableau fait de chiffres, de l'essor remarquable qu'a connu le pays depuis le premier recensement fédéral, celui de 1871, il y a soixante-six ans.

Comme le tirage de l'Annuaire est limité, il est suggéré aux intéressés de faire parvenir leurs commandes au plus tôt à l'Imprimeur du Roi. Chaque commande doit être accompagnée du prix, \$1.50 l'exemplaire.

RECETTES

1/2 tasse sucre.

1 c. à thé féculé de maïs.

1/2 tasse d'eau.

1-3 tasse de sirop de maïs.

1 c. à soupe de cacao.

1 c. à soupe de beurre.

Mélangez ensemble le sucre et la féculé ; ajoutez lentement l'eau, puis le sirop et le cacao. Cuisez environ 15 minutes ou jusqu'à consistance assez épaisse ; ajoutez le beurre et laissez refroidir.

Tarte à la citrouille

2 tasses de citrouille confite,

1 tasse de cassonade.

2 oeufs.

1 c. à thé de sel.

2 tasses de lait riche.

Épices au goût.

Faire cuire à l'avance deux croûtes de tartes ; mélangez ensemble citrouille, cassonade, oeufs et le sel ; ajouter graduellement le lait ; verser



Un remède aux maux de la femme

L'envoi de 10 sous vous donne droit au traitement de 10 jours.

Les suppositoires Orange Lily du Dr D.-M. Coonley apportent un remède adéquat aux maux de la femme. Bien appliqués, ils soulagent la souffrance, font disparaître l'inflammation et la congestion qui peuvent fréquemment causer la leucorrhée ; ils débarrassent femmes et filles de l'irritation et l'affaiblissement, de l'irrégularité, de la souffrance et des retards des douleurs aux côtes, au dos et à l'abdomen, de tous les maux inhérents aux périodes de la vie et de tous les maux de même genre. Toute femme ou fille souffrante, qui n'a pu se rendre compte encore des effets bienfaisants de "ORANGE LILY", pourra jouir du traitement d'essai de 10 jours en nous envoyant 10 sous. Toute indisposition de la femme est promptement soulagée.

Vendus partout par les principaux pharmaciens
MME LYDIA W. LADD, (Dépt. 24) boîte 191, WINDSOR, ONTARIO

Prévoyons les désastres au lieu de réparer les ruines

Les torts que causent aux fermiers canadiens les importations croissantes d'huiles végétales. — Concurrence insoutenable. — Protection nécessaire.

MOUS vendez un boeuf. Vous vendez un porc. Si l'on vous dit que, sur le premier, vous perdez \$2.00 et que, sur l'autre vous auriez pu toucher \$1.00 de plus, cela vous étonnera peut-être. N'êtes-vous pas bon vendeur et ne vous a-t-on pas remis les prix du marché ?

Si l'on ajoute que vous subissez des pertes parce qu'un Chinois de Hong-Kong ou un Nègre de la lointaine Nigérie vous impose sa concurrence, vous serez bien davantage surpris. Vous répondrez qu'on plaisante ou qu'on vous parle hindou. Le vieux Boileau (celui du grand siècle!) avait raison pourtant: "Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable".

LES FAITS

De prime abord, on ne voit guère, en effet, comment M. Chang Lee et M. Mouamba peuvent intervenir dans nos affaires. On cherche vaine-ment le rapprochement. La chose peut s'expliquer en quelques bouts de phrase.

Avec les Indes, l'Égypte et d'autres pays, la Chine et la Nigérie vendent au Canada des huiles végétales. Celles-ci prennent de plus en plus la place des graisses animales, du suif, du beurre, etc. D'où la baisse de tous ces produits sur notre marché. D'où les pertes que nous avons mentionnées plus haut. (D'après un mémoire soumis en décembre 1936 à la Commission canadienne du tarif).

Ces explications sont évidemment trop sommaires. La question devient de plus en plus importante et il y a lieu de lui accorder plusieurs autres phrases bout à bout.

Se basant sur les témoignages des médecins, M. Harris, député de Danforth, a, l'an dernier, évalué à 500,000,000 livres la quantité de matières grasses que devraient consommer les citoyens canadiens. En fait, l'on peut dire sans exagération qu'ils en absorbent davantage, sous quelque forme que ce soit.

En regard de ce chiffre, il n'est pas sans intérêt de voir ce que nous importons aujourd'hui d'huiles végétales et qui profite de ce négoce.

IMPORTATIONS

De façon générale, indiquons que les huiles végétales proviennent principalement du coton, du palmier, du cocotier, des arachides, (alias peanuts !), etc., tous arbres ou plantes assez rares sur les bords du St-Laurent.

Les pays exportateurs sont les Indes, l'Égypte, la Chine, la Nigérie, les établissements du Détroit, la Malaisie Britannique, les Philippines, Ceylan et les îles du Pacifique. On se rend compte que tout cela sent l'Empire britannique à plein nez. Exception faite de quelques contrées, (Chine, Égypte, Philippines), les autres en sont. Donc l'Angleterre a la main dans le sac. C'est elle, en effet, qui s'occupe de la manipulation et qui nous apporte

la plus grande partie des huiles végétales en de vastes bateaux-citernes.

Elles ne sont pas destinées à la consommation et entrent en franchise au pays. Il est avec le tarif des accommodements... Au Canada, on les rend si bien comestibles que nous en mangeons parfois nous-mêmes sans le savoir. Tels M. Jourdain et sa prose!

Voici ce que le Canada a importé d'huiles végétales, au cours des dernières années.

1932	84,112,414 lbs
1934	116,137,580 lbs
1935	148,729,065 lbs
1936	195,626,838 lbs

Le commerce va bien, comme on le constate. D'année en année, le progrès s'accroît, que n'en est-il de même de nos produits ?

LA CONSOMMATION

Ces importations répondent-elles à un besoin du pays ? S'agit-il d'un produit auquel rien chez nous ne peut suppléer ? La réponse est non.

Comme cette question était discutée aux Communes, en mars 1937, et qu'on parlait de tarif, la ministre des Finances, l'hon. Dunning, a dit négligemment d'une variété d'huile végétale: "Nous n'en produisons pas..."

Nul n'y contredit. Si les graisses animales et le beurre suppléent aux huiles végétales, on ne voit pas à quoi rime cette facile affirmation. C'est tout simplement escamoter la question.

Les fermiers canadiens produisent ou peuvent aisément

produire assez de matières grasses pour satisfaire au marché local. Tous l'admettent d'ailleurs.

Serions-nous pris d'un goût inné pour l'huile de coton ? Vous en doutez... et vous n'êtes pas seul.

Question de prix alors ? Rien de plus juste. Le prix moyen des huiles importées est de 4 sous et six dixièmes la livre. Le cultivateur canadien est-il prêt à vendre de la graisse de porc, du suif ou du beurre à ces conditions ? S'il considère le prix de revient et le prix de vente, quel bénéfice peut-il réaliser ?

REPRESENTATIONS

Cet exposé assez sommaire fait voir que les importations croissantes d'huiles végétales causent un tort considérable aux agriculteurs. L'industrie animale et l'industrie laitière sont particulièrement atteintes et d'avantage menacées pour l'avenir.

Cette alarmante situation a porté le Conseil national de l'Industrie laitière au Canada, les propriétaires d'abattoirs à l'exception de deux compagnies, et diverses autres entreprises à faire des représentations à Ottawa et notamment, auprès de la Commission du tarif. On demandait que fut assurée la protection du cultivateur canadien, que partout, les huiles végétales fussent assujetties à un tarif comme c'est le cas aux États-Unis.

Rien n'a été obtenu. Que l'agriculteur de chez nous se débrouille, a-t-on semblé dire, et qu'il réduise ses dépenses et son prix de revient à ceux de l'Africain ! (Voir

la caricature au bas de la page).

LES OPPOSANTS

Ceux qui se sont opposés à ce qu'un tarif, d'ailleurs fort raisonnable, soit imposé sur les huiles végétales importées étaient de bonne taille.

On trouve en cette compagnie des propriétaires d'abattoirs intéressés au raffinement et au commerce des huiles végétales, des manufacturiers de savon, quelques boulangers, etc.

Parmi les opposants, on remarque même, — ô surprise ! — quelques dirigeants de magasins-chaine. Il n'y a que quinze jours pourtant que la réclame de l'association des Magasins-chaine nous apprenait la sollicitude de ces organismes pour les cultivateurs. Que penser ? Que penser ? A-t-on cherché à nous tromper... ?

L'un des opposants les plus sérieux toutefois, c'est l'Angleterre. En discutant la même question, M. Harris, que nous avons déjà cité, a dit: "L'Anglais sait comment manipuler le commerce... Celui qui exploite mécaniquement cet établissement anglais (d'huiles végétales) emploie bien peu d'ouvriers et il manipule cependant des millions de livres de matières premières fournies par les colonies".

Si cela est encore agréable à quelques Anglo-Canadiens de sentir la main de John Bull dans leur poche, la chose a cessé de plaire au Canada français. Quand nos chers concitoyens vont-ils cesser de s'attendrir sur la préférence britannique ? D'autre part, quels devoirs avons-nous à remplir à l'égard des Chinois, des Nègres, des Hindous, des Malais qui nous expédient les huiles végétales. Le culti-

vateur canadien est bien prêt à faire face à la concurrence, pourvu que son propre pays lui donne un coup de main.

DROITS DE DOUANE

Des droits de douanes sont nécessaires. Voici en résumé, quelques-unes des principales raisons qui militent en faveur de leur imposition.

1—Procurer des prix raisonnables aux éleveurs d'animaux du pays et au producteur laitier.

2—Fournir un débouché indispensable aux matières grasses que produit le Canada.

3—Si l'on protège l'ouvrier canadien contre le travail à bas salaire, le cultivateur doit l'être aussi contre le travail.

4—Les marchés des États-Unis nous sont fermés, etc.

Disons, pour conclure, que tandis que nos députés siègent à Ottawa, ils devraient étudier sérieusement toute cette question et réclamer que l'agriculture soit protégée contre une concurrence insoutenable. Prévoyons les désastres au lieu de réparer les ruines !

Dominique BEAUDIN.

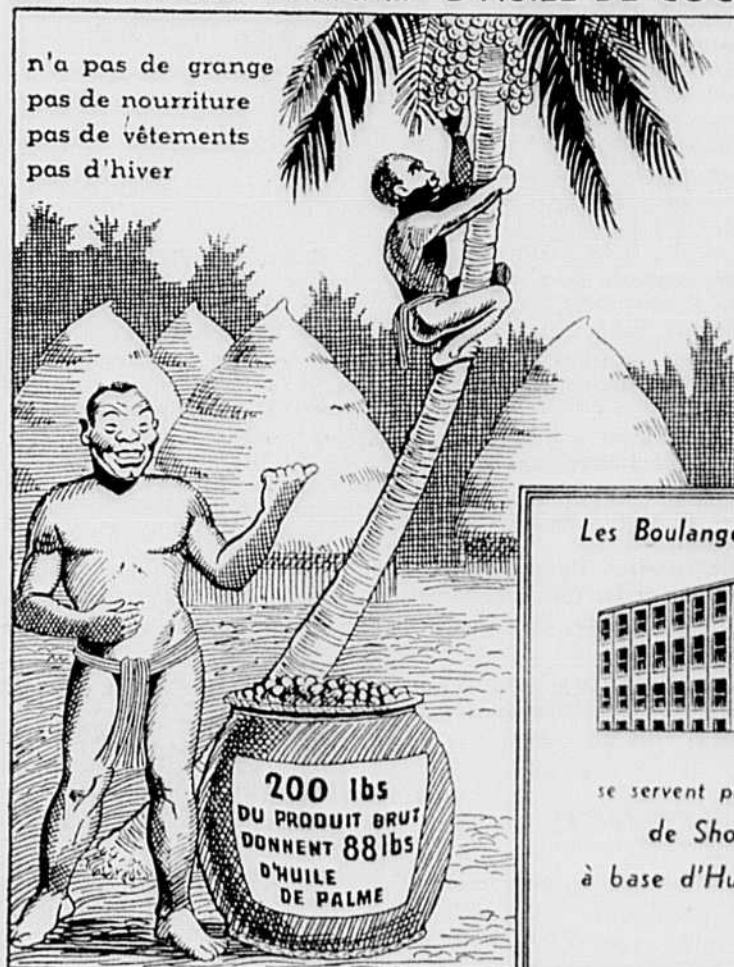
N.D.L.R. — Nous avons emprunté au numéro de décembre d'une publication agricole ("The Cow Bell"), bon nombre des renseignements contenus dans cet article.

D. B.

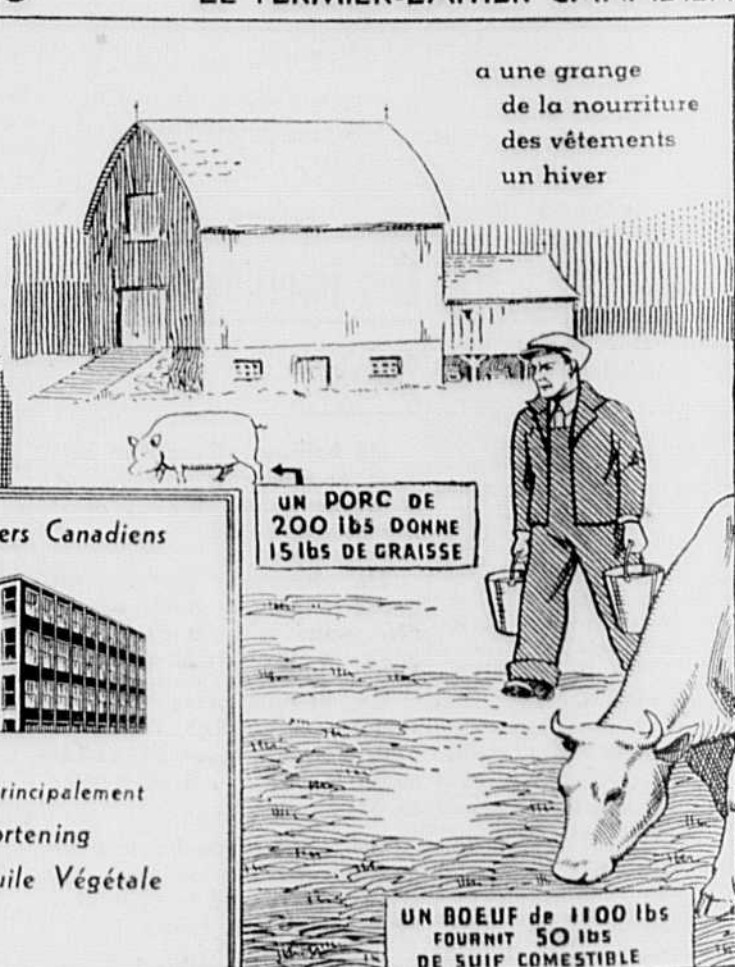
Les poules anglaises chôment

Le marché anglais a absorbé en 1936 presque tous les oeufs exportés par les pays de l'Empire, les deux tiers de ceux du Danemark et de la Pologne, la moitié des expéditions d'oeufs des Pays-Bas et de la Chine, et le tiers de ceux de l'Égypte, et en outre toute la production d'oeufs en Grande-Bretagne même.

LE PLANTEUR AFRICAIN D'HUILE DE COCO



LE FERMIER-LAITIER CANADIEN



QUESTION: Quelle chance ont les fermiers Canadiens contre l'entrée libre d'importations atteignant un volume d'environ 200,000,000 de livres d'huile végétale chaque année ?

REPONSE: "Je crois qu'il va falloir que nous démenagions tout en Afrique Centrale !

Assurance avec dividendes ou sans dividendes

Nous demande parfois pour quel le raison La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. n'émet pas de polices sans dividendes. Des personnes sérieuses qui se sont déjà fait bernier avec des polices dont les dividendes sont très inférieurs à ce que les agents laissaient entrevoir, ont perdu confiance dans les polices avec dividendes.

Il faut dire que les erreurs les plus saugrenues ont cours dans le public en ce qui concerne l'assurance avec dividendes. C'est ce qui explique que chaque jour des assurés trompés ouvrent les yeux sur leur erreur du passé et jettent les hauts cris sur l'assurance avec dividendes.

DES PRECISIONS UTILES

Il conviendrait de s'entendre sur ce qu'on est convenu d'appeler les dividendes des sociétés d'assurance-vie. Notons en tout premier lieu que l'appellation "dividendes" n'est pas universellement admise. Certaines sociétés parlent d'assurance avec bénéfices ou sans bénéfices; d'autres parlent d'assurance avec dividendes ou sans dividendes; d'autres enfin parlent d'assurance avec profits ou sans profits. Sans vouloir blesser qui que ce soit, nous dirons franchement que toutes ces expressions sont également erronées.

Ce qui est plus grave, c'est que ces expressions sont des trompe-l'œil. Elles donnent à l'assuré l'illusion de participer à une entreprise lucrative, alors qu'il n'en est rien. J'ai entendu un jour (c'était au temps de la prospérité) un brave assuré annoncer avec emphase à un ami qu'il venait de toucher sur sa police d'assurance-vie un dividende annuel de \$4.50. Il ajoutait avec une visible satisfaction : "Je paye une prime annuelle de \$25.00. Je fais donc un placement qui me rapporte presque du 20 pour cent".

Illusion ! Illusion ! Le dividende d'une société d'assurance-vie n'est pas un intérêt, mais une ristourne, un simple remboursement d'une partie de la prime versée en trop. D'où provient cette ristourne ? Du petit nombre de décès constatés parmi les assurés, de la hausse des rendements produits par les placements, enfin de la réduction des frais d'administration. Pour vous assurer, on vous demande une prime annuelle de \$25.00. En fin d'exercice, on constate que le coût réel de votre assurance s'est élevée à \$2.50. On vous retourne la différence. Et voilà !

DEUX CAS BIEN DIFFÉRENTS

Comment se fait-il que certaines sociétés émettent, au choix de l'assuré, de l'assurance avec dividendes ou de l'assurance sans dividendes, alors que d'autres sociétés n'émettent que de l'assurance avec dividendes ?

Cela dépend de la constitution des sociétés.

Les sociétés à capital-actions (compagnies à stock) sont des entreprises commerciales. Comme telles, elles peuvent,

sur une transaction, réaliser un profit ou subir une perte. Lorsqu'elles émettent de l'assurance sans dividendes, elles fixent leurs primes aussi basses que possible pour faire face à la concurrence. Que ces primes soient en réalité trop élevées pour couvrir le coût réel de l'assurance, les actionnaires encaissent la différence, qui constitue leur profit. Que ces primes soient trop basses, les actionnaires subissent la perte. L'assuré, lui, dans un cas comme dans l'autre, paye toujours la même prime.

Lorsque les sociétés à capital-actions émettent de l'assurance avec dividendes, la concurrence les inquiète moins. Tout ce qui les occupe, c'est de payer des dividendes assez forts pour que le coût net de leur assurance soit inférieur à celui des autres sociétés. Les profits réalisés sur l'assurance avec dividendes sont répartis entre les actionnaires d'une part et les assurés d'autre part.

Prenons maintenant le cas des sociétés de secours mutuels, telles que La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. Ces sociétés n'ont pas d'actionnaires. Elles ne peuvent donc pas distribuer de profits à des actionnaires. Tout ce qu'elles peuvent réaliser de profits est distribué aux seuls assurés sous forme de ristournes ou dividendes. Si elle subissaient des pertes, ce devraient être les assurés qui les payeraient. La seule chose qu'elles peuvent faire est donc de ne pas s'exposer à subir de pertes. C'est pour cette raison qu'elles n'émettent pas d'assurance sans dividendes. Elles n'ont même pas droit de le faire. Est-ce un avantage ou un inconvénient ?

Ce pourrait être un inconvénient si les sociétés à capital-actions vendaient leur assurance sans dividendes si bon marché qu'elles subiraient régulièrement des pertes. Personne n'est assez naïf pour croire qu'il en est ainsi. On n'a jamais vu un homme faire du commerce pour son agrément ou pour le simple plaisir de rendre service à ses semblables. Pourquoi s'imaginer que les compagnies à stock s'imposeraient cette fantaisie ? Pourquoi, d'un autre côté, s'imaginer qu'en éliminant le profit une société de secours mutuels n'offrirait pas des avantages au moins égaux à ceux qu'offre une entreprise commerciale ? C'est poser dans son entier la question de la coopération.

On peut s'objecter à payer des primes élevées, même si l'on peut s'attendre à toucher de gros dividendes. Personne ne tient à verser de l'argent d'une main pour le reprendre de l'autre main. Mais quel inconvénient y a-t-il à payer des primes relativement modiques, quand on a la certitude d'être remboursé de toute différence entre ces primes et le coût réel de l'assurance ?

Voilà comment la pratique suivie par La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. est avantageuse pour les assurés. Ces derniers participent aux succès de la société sans être obligés de faire des déboursés exorbitants.

Thuribe BELZILE.

Réunion annuelle

(Suite de la page 7)

millial qui est le plus important et le plus rémunérateur. Le cultivateur n'est pas commerçant; il doit produire pour subvenir aux besoins de sa famille et de ses animaux, le surplus allant à un autre marché. En deuxième lieu vient le marché local qui est plus exigeant que le premier, mais qui est avantageux parce qu'il est situé à proximité. Ce marché est presque complètement perdu pour nous puisque en 1936 nous avons exporté seulement 481 charrs de produits alors que nous en avons importé 1215. Nous pourrions facilement remédier à cette lacune si nous voulions surveiller nos intérêts de plus près. Il passe au marché d'exportation qui est le plus exigeant parce qu'il nécessite la classification des produits, ce qui nous manque à nous. Pour illustrer son énoncé, il cite comme exemple le marché des pommes de terre. Le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard ont capté ce que nous laissons aller et se sont organisés pour produire et fournir les pommes de terre que désirait le consommateur. C'est la même chose dans plusieurs domaines. Il est temps de réagir, dit-il, car nous pouvons avantageusement rivaliser avec les autres provinces vu que nous sommes à proximité de nos marchés. COOPERATION et CLASSIFICATION voilà le succès.

L'après-midi, le premier conférencier est M. Hyacinthe Bois, représentant l'agronome régional. M. Bois dit sa satisfaction d'assister à cette belle réunion et de constater que les cultivateurs de Normandie sont à l'œuvre. Il les encourage à continuer dans la bonne voie et leur souhaite plein succès.

M. J.-C. Pelletier, agronome officiel, prend la place de M. Bois et traite de plusieurs sujets dont l'organisation professionnelle. L'heure est venue, dit-il, de se grouper pour former un corps capable de sauvegarder ses intérêts. La Coopération Agricole devrait compter dans ses rangs tous les cultivateurs de Normandie. Heureusement qu'il y a progrès. D'une vingtaine au

début, le nombre est passé à plus de quatre-vingt après trois ans, mais ce n'est pas assez pour une grande paroisse comme la nôtre. Il parle ensuite de l'organisation coopérative d'achats et de ventes, puis de la nécessité de bâtir le plutôt possible un entrepôt frigorifique afin d'emmagasiner les produits pour satisfaire aux demandes et ce, au temps désiré par l'acheteur. Le marché est trouvé, dit-il, il ne suffit que de s'organiser. Les chantiers peuvent absorber toutes nos productions à condition que nous puissions leur garantir la quantité et la qualité. Il faut donc veiller à reprendre ce marché et pour cela, la construction d'un entrepôt s'impose. Pour terminer, il dit un mot au sujet de la caisse populaire de Normandie qui est l'une des plus prospères de la province. Fondée depuis à peine dix ans, la caisse populaire de Normandie fait un chiffre d'affaires dépassant le million par année. Elle est donc une aide précieuse pour le cultivateur et comme exemple de l'utilité de cette organisation coopérative de

(Suite à la page 13)

Communiqué

Les cultivateurs lésés

POURQUOI L'U. C. C. ? L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ET LES CERCLES AGRICOLES

Oui, pourquoi tient-on tant à l'U. C. C. ? — Mais alors, qu'est-ce qui vous fatigue le plus ? Est-ce l'association elle-même, ou sont-ce les lettres qui constituent le nom de cette association ? — Ce sont les deux, répondez-vous, l'association et le nom. Il n'y a qu'ici, dans la province de Québec, où l'on nous afflige de la chose et qu'on veuille nous imposer de force une société.

— Alors je suis heureux de donner quelques précisions qui, j'en suis assuré, feront de nous de véritables amis. Au fond, les partisans de l'U. C. C. et tous les non-membres veulent la même chose : le progrès de la classe agricole. En d'autres termes, tous les cultivateurs veulent faire de meilleures affaires.

Or, il est prouvé par expérience, que le moyen de faire les meilleures affaires, c'est d'être soi-même maître de sa besogne. Si vous n'étiez pas maître dans votre maison, ou encore si le conseil de votre paroisse voulait vous conduire sur votre terre, ou si vous étiez à la merci de vos conseillers pour vos achats, vos ventes et vos moyens de production, vous savez bien que ça ne marcherait pas. D'un autre côté, si chacun des membres de votre famille tentait de travailler à sa guise sur la ferme sans vouloir s'entendre avec son frère et que, tandis que Baptiste vendrait une vache à un commerçant, Jean en vendait une autre à un autre commerçant et à meilleur marché, vous savez bien que la misère serait proche.

Cultivateurs, vous êtes tous membres d'une même famille. Vous devez d'abord être des maîtres chez vous et il doit y avoir entente entre vous tous si vous voulez vous protéger. Et jamais vous ne serez maîtres chez vous si vous attendez tout du gouvernement ou de ses fonctionnaires pour régler vos affaires. Vous ne serez jamais des maîtres chez vous si vous ne pouvez vendre les produits de votre récolte ou de vos troupeaux sans en donner la plus grande partie en commissions aux intermédiaires. Vous ne serez jamais des maîtres chez vous si vous vous laissez imposer des associations agricoles dont les lois sont toutes cuisinées au parlement et pour la confection desquelles on ne vous a jamais consultés, telle la loi des cercles agricoles. Il ne sera jamais question de prospérité chez vous si vous ne vous entendez pas et ne travaillez pas ensemble. Vous devez vous comporter comme les membres de cette famille qui travaillent ensemble dans un même but. Est-ce assez clair ?

Pour cela, il vous faut donc former une famille. Or, cette famille, c'est l'association professionnelle. Remarquez bien qu'il n'est pas encore question du nom. Tout le monde sait que le nom ne vient qu'après la naissance. Il n'est ici uniquement question que de la nécessité de l'association. Peu importe le nom : il s'imposera de lui-même comme nous le verrons au prochain article.

La nature de l'homme, ses intérêts, le bon sens même réclament pour le cultivateur, comme pour les autres classes de la société, une association professionnelle.

En outre — laissant de côté ce blasphème que nous entendons malheureusement parfois : "Le Pape ne connaît rien dans la question agricole", — ajoutons que les Souverains Pontifes ont proclamé la nécessité de l'organisation économique de la société. Citons le texte des Encycliques QUADRAGESIMO ANNO et DIVINI REDEMPTORIS, reproduit dans la lettre collective des évêques sur le "problème rural". "L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin alors seulement qu'il procurera à tous ses membres tous les biens que les ressources de la nature, de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais, au contraire, en facilite singulièrement l'exercice."

Voilà réglée la question de savoir si oui ou non les cultivateurs doivent s'organiser. Celui qui est contre l'organisation est donc ennemi des cultivateurs.

Maintenant, en quoi consiste l'association professionnelle ? Recourons encore à un texte de l'Encyclique "Rerum Novarum" de Léon XIII. "Tout ce qu'on peut dire, en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et de gouverner les coopératives de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit et de la fortune".

Vous le constatez, le but de l'association professionnelle doit être éducationnel et économique, c'est-à-dire qu'il doit viser à l'étude et à la coopération dans les achats et ventes comme dans la production. Ceci coupe court aux arguments de ceux qui voudraient que l'U. C. C. ne s'occupât que de l'étude et non de l'organisation des achats et ventes. Oui, cultivateurs, étudiez pour produire à meilleur marché, et d'autres s'organiseront pour vous arracher vos produits à vil prix. "A

(Suite à la page 16)

Causerie légale

DROIT DE REMERE. — DECES DU DEBITEUR

Je possède, sur une terre, un réméré de \$550.00. Ce réméré était fait pour deux ans, il est échu depuis trois ans et il n'a pas été renouvelé, mais cependant, on m'a payé l'intérêt, sauf cette année.

Le cultivateur vient de mourir. Combien ai-je de temps après la mort de celui-ci pour garder tous les droits de mon réméré ? Il n'y a rien de changé par la mort du débiteur.

Ses héritiers ou donataires doivent satisfaire les obligations que le défunt avait contractées.

GARCON AVEC SES PARENTS. — SES DROITS.

Est-ce qu'un garçon restant avec ses parents a le droit à tout ce qui est acheté à son nom ? Oui.

Une propriété étant taxée au nom d'une personne restant avec ses parents, est-ce qu'elle lui appartient ? Non.

ELECTIONS MUNICIPALES. — IRREGULARITES

Le 2 janvier nous avons eu deux nominations de conseillers dans la paroisse.

Le bulletin de présentation a été donné au président de l'élection avant que M. le président ait ouvert l'assemblée.

Avait-il ce droit ? Oui.

La journée de l'élection le représentant de M. X. laissait son siège. Avait-il ce droit ?

Il pouvait laisser son siège.

Combien de temps a un conseiller défait, pour contester l'élection ?

Trente jours.

Le président de l'élection a-t-il le droit de tenir le pôle dans une salle, parmi tout le monde.

Non.

TERRE A BOIS EN COMMUN. — A 2 FRERES

J'ai hérité en commun avec mon frère, d'une terre à bois. Quels sont nos droits d'exploitation vis-à-vis l'un de l'autre ?

Comment m'y prendre pour vendre ma part ?

Cela dépend de l'acte par lequel vous avez reçu cette part de terre à bois. Comme il est probable que la terre à bois a été donnée sans être divisée, alors tout ce que vous pouvez vendre c'est votre part indivise dans cette terre.

D'un autre côté vous n'êtes pas obligé de demeurer dans l'indivision.

Alors vous pouvez séparer la terre en deux de bon accord avec votre frère par devant notaire, et vous pouvez même le forcer à diviser.

ACHAT DE TERRE CLAIR ET NET. — REPARATION D'EGLISE

J'ai acheté une terre acquittée de toute charge foncière à date, c'est-à-dire claire et nette comme on dit souvent.

Après des recherches il existe une taxe d'église pour un montant assez élevé, payable annuellement.

Ai-je le droit de retenir ce montant sur mes paiements futurs, ou si je suis obligé de payer ?

Non vous n'avez pas ce droit.

Vous achetez la terre claire et nette de tout ce qui la grève en fait de créances hypothécaires.

Seulement lorsqu'il s'agit d'im-

positions foncières faites par les syndics d'église et payables par versements à venir, de vendeur n'est responsable que des versements échus et non pas de ceux à échoir.

Cela se passe ainsi dans les actes où l'on n'exige que la garantie ordinaire de droit.

Si cependant l'acte déclare que l'on a voulu augmenter cette garantie légale alors il faut s'en rapporter à l'acte.

En ce cas cependant il faut que ce soit spécialement dit et une expression générale comme claire et nette ne serait pas suffisante pour changer la garantie ordinaire.

LOI DU CONCORDAT. — PROPOSITION A 50%. — NON RESPECTEE

J'ai affaire à un cultivateur qui a voulu se mettre sous la loi du concordat il y a 4 ans. Après la demande il ne se sentait pas capable de faire tous les paiements annuels.

Alors les créanciers ont décidé de régler à 50% pour du comptant, s'il emprunte du crédit agricole.

Il a fait sa demande, depuis le mois de décembre 1936 il me dit souvent: "je dois recevoir mon argent, vous allez tous être payés".

J'attends encore et il dit en arrière de moi "Ca presse pas", je prends mon temps, je suis tranquille, pas d'intérêt à payer, je ne dois pas un sou à personne.

C'est insultant, c'est de l'argent prêté, et du travail que j'ai fait pour embellir sa maison.

Puis-je me faire payer l'intérêt du 50% consenti ? et depuis quelle date ?

Avec toutes ces lois faites dans le but de brider la loi de l'offre et de la demande ou encore tendant à vouloir envoyer la pauvreté en dépit de la parole du Christ qui a dit: "Car vous aurez toujours des pauvres avec vous".

On est en voie de créer chez une partie du peuple un esprit faussé et même immoral.

Voici un homme qui ne paye pas et qui a l'audace de s'en vanter.

C'est incroyable et nos aïeux auraient emprisonné un individu de cette espèce.

Je vous conseillerais de faire examiner cette convention d'acceptation d'offre à 50%.

Si elle n'est pas conforme à l'article 2 paragraphe 3 de la loi des Concordats, vous le mettez en faillite.

CLOTURE LE LONG DE LA ROUTE. — DIVISION DES PARTS.

J'ai une terre qui longe une route, le surintendant a séparé la clôture en deux parties égales sur la longueur de la route et comme ma terre est presque toute boisée je n'ai pas besoin d'entretenir une clôture et j'ai laissé cette moitié à la municipalité.

Est-ce que j'aurais le droit de faire séparer la clôture par moitié vis-à-vis de ma terre en culture.

Quel moyen prendre pour arriver à ce but ?

Vous avez droit d'exiger que la corporation fasse sa part de clôture même si c'est le long du bois.

Si vous lâchez vos animaux dans le bois ils pourront prendre la route.

Alors vous pouvez exiger leurs 20 arpents.

Ce serait, je crois, un avantage pour votre terre. D'un autre côté si vous croyez devoir vous en passer pour arriver à faire diviser la clôture actuelle autrement vous pourriez les menacer

d'exiger le reste à moins qu'ils y consentent.

HYPOTHEQUE SUR TERRE BOISEE. — ENLEVEMENT DU BOIS

Un homme a fait un prêt sur une terre en culture et un autre sur une terre en bois debout.

Est-ce que le propriétaire a le droit de faire du bois de commerce ?

Non si cela enlève de la valeur à la terre, et s'il l'enlève, le créancier hypothécaire peut réclamer de suite le paiement de son hypothèque.

Je comprends que ce qui n'est dû qu'à terme ne peut être exigé avant échéance, mais le débiteur ne peut plus réclamer le bénéfice du terme, lorsqu'il est devenu insolvable ou en faillite, ou lorsque par son fait il a diminué les sûretés qu'il avait données par contrat à son créancier.

Le fait d'emprunter de l'argent sur un immeuble l'oblige à respecter cette garantie. Et elle s'étend sur tout ce qui est attaché à l'immeuble y compris le bois debout.

Naturellement il faut que la quantité soit suffisante pour indiquer une diminution notable ou encore de la mauvaise foi chez le débiteur.

TERRE VENDUE. — REPRISE. — SAISIE. — VENTE PAR COMTE.

J'ai vendu ma terre mais j'ai été obligé de la reprendre, et j'avais des termes qui me revenaient, et ils ont été saisis entre les mains de mon acheteur.

Alors il a abandonné la terre et elle a été vendue par le conseil de Comté.

Ont-ils droit sur la terre ou sur le roulant ?

Ils n'ont aucun droit sur le roulant.

Quant à la terre si elle a été vendue au conseil de comté, ils ne peuvent y toucher tant qu'elle ne vous reviendra pas.

LOI DU CONCORDAT. — PAIEMENT D'INTERET ET DE CAPITAL

Je suis sous la loi du Concordat. Les intérêts échus sur la créance de M. A. sont capitalisés au taux de 3% l'an, jusqu'au 1er mars 1935, et l'hypothèque ainsi constituée portera intérêt au taux de 3% l'an pour trois ans, payable le 1er novembre de chaque année.

La quatrième année le débiteur devra payer sur le capital \$50.00 à la même date que le paiement des intérêts.

Quand je paye sur le capital \$50.00 est-ce que je suis obligé de payer les intérêts en même temps ?

Oui.

EMPRUNT DU CREDIT AGRICOLE. — HERITAGE

Ma femme a hérité d'une petite somme de ses parents. Est-ce que la loi du crédit agricole pourrait prendre ce petit montant pour servir à parfaire un montant que je demande du crédit vu que je n'ai pas la valeur voulue sur ma terre.

Vous pouvez emprunter moins du crédit agricole et, avec la permission de votre femme, vous servir de son héritage pour payer vos créanciers.

Tant qu'à votre autre question je n'y comprends rien.

CHIEN BLESSE A LA PATTE MALICIEUSEMENT

Le 2 janvier dernier j'avais un gros chien qui pesait à peu près

70 à 80 livres.

Il est allé chez mon voisin et ils lui ont tiré une balle dans la patte de devant.

Je n'ai pas pu m'en servir du reste de l'hiver, etc., ?

Oui vous avez droit de vous faire payer des dommages, valeur du chien et les troubles.

CHARROYAGE DE FOIN SUR TERRAIN PARTICULIER

J'ai vu par le journal une consultation pour un homme qui passait du foin sur une terre de particulier qui était propriétaire de cette terre, etc., ?

L'abonné qui a demandé cette consultation ne demeure pas dans vos parages, alors vous vous êtes trompé. Vous pouvez peut-être avoir le même cas, c'est possible alors en référant à sa consultation vous verrez qu'il est dit qu'on peut passer sur la terre du voisin sans ordonnance municipale ou la permission de son propriétaire.

Celui qui transgresse cette défense est responsable des dommages qu'il cause et en plus peut être arrêté pour tresspass.

TESTAMENT. — EXECUTEUR PEUT VENDRE POUR PAYER DETTES

Ai-je le droit de vendre les terres et le roulant pour payer les dettes sans faire renoncer mon frère, vu que je suis endosseur sur tous les billets ?

Vous seriez mieux de voir un avocat. Car il y aurait peut être lieu à la séparation des patrimoines, procédures qui demanderaient beaucoup trop d'explications pour se faire par correspondance.

De plus il faudrait consulter votre acceptation et ne pas oublier que si les biens sont insuffisants pour payer les dettes vous en devenez responsable pour votre quote-part.

Votre frère n'a pas à renoncer. Mais la vente ne peut se faire sans certaines formalités.

Résidence : St-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.
Charles-Henri Lalonde
C.R. — K.C.
AVOCAT
BARRISTER
Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

POURSUITE DEVANT LES COMMISSAIRES. — PRESCRIPTION

J'ai comparu devant le cour des commissaires sous l'accusation de devoir une certaine somme à un marchand, pour des marchandises vendues et livrées.

Il me réclame cette dette et je ne crois pas la devoir. Cette dette date du 5 décembre, 1931. J'ai été condamné et on a pris jugement contre moi.

Ont-ils ce droit ?

La prescription de 5 ans sur compte se plaide devant les commissaires comme devant toute autre cour.

Si vous n'avez pas promis payer et si vous ne devez pas ce montant, voyez un avocat qui fera les procédures en conséquence.

RESTAURANT OU L'ON FAIT BOIRE LES JEUNES

On a dans notre petit village un restaurant qui vend de la bière sans licence.

J'ai des garçons qui aiment à aller à ce restaurant, et on ne permet de faire des ponceaux.

Que puis-je faire pour empêcher cela ?

Ecrivez à la commission des li-queurs place des patriotes Montréal et donnez-leur ces détails.

Ils y verront.

MOULIN A SCIE PORTATIF. — RESPONSABILITE

Je suis cultivateur et j'ai un moulin à scie portatif, pour faire de la planche.

(Suite à la page 17)

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de boeufs, 50 lbs et moins 6 cts la lb, moins 2 lbs par peau, sans queue ni cornes. Peaux avec fumier, 2 lbs de moins par peau.

Les peaux de 52 livres et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de veaux engraisés, 8 à 12 lbs 7 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux engraisés, moins de 8 lbs 50 cts la peau.

Peaux de kips et veaux et champ, de 8 à 12 lbs 6½ cts la lb moins 1 lb.

par peau.

Peaux de veaux de campagne, de 20 cts à 40 cts la peau.

Peaux de chevaux, de 75 cts à \$1.75 la peau.

Peaux de chevaux sans queue ni crigne 25 cts de moins.

Peaux de moutons, de 05 cts à 70 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 5 mars 1938.

A. PION & CIE,
547, rue St-Vallier, Québec.

Vous vous en régalerez jusqu'à la dernière goutte!



Bièrre BLACK HORSE
La bière en bouteille qui se vend le plus au Canada

Qu'on nous demandait pourquoi amender le sol avec de la pierre à chaux moulue et quels sont les sols qui requièrent de tels amendements, nous répondrions :

"Tous les terrains qui manquent pour ainsi dire de calcaire ou qui n'en possèdent pas suffisamment."

En général la chaux bien appliquée produit d'excellents effets sur tous les terrains. Mais encore en est-il qui en ont plus besoin les uns que les autres. Comment reconnaître-t-on ces terrains ?

Dans un champ où il pousse des fraisières sauvages, de l'oseille, des "queues de renard" on dit que le sol est acide, sûr. La chaux corrige cette acidité.

Les chaulages bien exécutés assurent la réussite des légumineuses fourragées: trèfle, vesce et luzerne; ils permettent aux céréales de produire des récoltes plus abondantes, des grains plus pesants et de meilleure qualité.

Il est peu de fermiers qui ne soient pas au courant de ces notions du problème des amendements calcaires aujourd'hui. Cependant il reste encore bien des champs où quelques tonnes de chaux moulue rendraient le sol plus friable et partant feraient mieux travailler les engrais, pourvu que tels champs, va sans dire, soient bien égouttés.

Rien ne peut être substitué à l'égouttement. C'est l'amélioration de base sur une ferme. Pas même les engrais chimiques les plus dispendieux ne sauraient donner leur plein rendement; ils se perdent dans un sol trop froid et où réside un excès d'eau.

Autre vérité à rappeler c'est que la chaux n'est pas un engrais par elle-même. Elle a pour fonction d'assurer une meilleure assimilation des éléments fertilisants dans le sol. Insistons de nouveau: la chaux corrige l'état et la texture du sol mais ne l'enrichit pas.

Incorporez de la chaux au sol sans fumier ou appliquez d'engrais chimique, on peut obtenir de plus fortes récoltes mais il arrive aussi qu'on épuise le sol beaucoup plus vite.

Le ministère de l'Agriculture, on peut le dire, n'a pas beaucoup épargné pour renseigner l'homme des champs sur la valeur et la nécessité des amendements calcaires. Qu'on se remémore les trains et camions-écoles sur les chaux. Il n'est pratiquement pas de districts où ces écoles ambulantes n'aient pas stoppé. Puis se souvient-on les milliers d'échantillons de terre analysés par les chimistes. Ces analyses, on le sait, ont révélé que presque toutes nos fermes étaient déficitaires en chaux, d'où les trop faibles rendements en récoltes fourragères et en grains. D'où également ces animaux à char-

pente osseuse trop faible, trop décalée, pour piquer au plus court: trop petits. Que voulez-vous? C'est la chaux qui favorise la formation et le développement du squelette animal et lorsque le bétail n'en trouve pas suffisamment pour profiter normalement dans les herbages et les grains, où croyez-vous qu'il puisse se suffire ailleurs sous ce rapport? Quand il n'y a pas suffisamment de chaux dans le sol, nous ignorons encore par quel prodige les récoltes pourraient être riches en cet élément si nécessaire.

Fort heureusement, on peut dire que cela c'est le passé pour un bon nombre d'habitants. La chaux on sait que c'est bon, puis on en utilise libéralement.

A seule fin d'édifier le lecteur, je tire d'une communication du chef du Service de la Grande Culture aux agronomes, les quelques faits suivants qui semblent ne pas exiger de notre part de commentaires ni désagréables ni ennuyeux. Il s'agit d'un rapport comparatif de l'emploi de la chaux moulue dans la province, pour les années 1936 et 1937:

"Comme vous pourrez le constater, l'emploi de la pierre à chaux tend à augmenter continuellement. Nous avons enregistré, en 1937, une augmentation de 3,210 tonnes sur 1936 ou mieux, de 8.3%.

Et M. Auger continue: "Cette augmentation vient surtout des comtés de Beauce, Bellechasse, Lévis, Lotbinière, et Montmagny. En 1936, on appliquait dans ces comtés 4,568 tonnes de chaux, en 1937: 6,969 tonnes. Pour ce district l'augmentation est attribuable à l'organisation d'un nouveau port de broyage dans Lévis et à l'amélioration du centre déjà en exploitation à Ste-Justine de Dorchester.

"Il me fait plaisir de constater de même de bonnes augmentations pour les comtés de l'Assomption, Québec, Portneuf, Richmond, Labelle, Arthabaska, Matapédia, Soulanges et Vaudreuil.

Au rapport qui accompagne cette lettre que nous publions ci-après, nous voyons qu'il s'est employé 42,065 tonnes de pierre à chaux dans toute la province comparativement à 38,855 tonnes l'année précédente.

Les autorités du Ministère continuent d'encourager les cultivateurs à faire un usage libéral de chaux en payant en tout et en partie, suivant le cas, les frais de transport de la chaux, soit par fret ou par camion. Elles ont, par ailleurs, réduit les distances notablement et fournissent l'outillage nécessaire pour broyer la chaux à certaines carrières situées dans différents centres agricoles.

Au rapport qui suit, on verra la quantité de chaux employée dans chaque comté de la province de Québec.

Bagot.....	30 (1)	3,544	240
Beauce.....	214 (6)	185 (6)	708
Bellechasse.....	546 (14)	1,087 (26)	653
Berthier.....	...	...	149
Bonaventure.....	180 (5)	293 (7)	1,458
Brome.....	...	...	382
Chambly.....	140 (3)	173 (4)	352
Champlain.....	90 (3)	...	122
Charlevoix.....	...	...	114
Châteauguay.....	96 (2)	126 (3)	...
Chicoutimi.....	...	...	725
Compton.....	160 (4)	270 (7)	538
Deux-Montagnes.....	183 (6)	167 (5)	...
Dorchester.....	922 (23)	260 (7)	1,026
Drummond.....	89 (2)	152 (3)	405
Frontenac.....	67 (2)	30 (1)	209
Gaspé.....	282 (7)	46 (1)	89
Gatineau.....	40 (1)	49 (1)	121
Hull.....	...	...	5
Huntingdon.....	44 (1)	...	...
Iberville.....	159 (4)	40 (1)	108
Jacques-Cartier.....	350 (10)	180 (6)	62
Joliette.....	...	...	444
Kamouraska.....	1,514 (39)	686 (18)	...
Labelle.....	85 (2)	104 (2)	30
Lac St-Jean.....	30 (1)	...	...
Laprairie.....	30 (1)	48 (1)	...
L'Assomption.....	...	...	1,856
Laval.....	380 (11)	240 (8)	...
Lavolette.....	38 (1)	46 (1)	10
Lévis.....	415 (12)	33 (1)	1,210
L'Islet.....	647 (19)	702 (18)	...
Lotbinière.....	386 (11)	506 (14)	615
Maskinongé.....	37 (1)	32 (1)	...
Matane.....	266 (8)	194 (6)	151
Matapédia.....	661 (18)	1,523 (42)	5
Mégantic.....	300 (9)	272 (6)	87
Missisquoi.....	...	...	1,143
Montcalm.....	...	...	369
Montmagny.....	352 (10)	429 (12)	257
Montmorency.....	...	...	1,872
Napierville.....	31 (1)	34 (1)	...
Nicolet.....	540 (20)	379 (10)	...
Papineau.....	49 (1)	...	86
Pontiac.....	...	30 (1)	...
Portneuf.....	342 (8)	471 (12)	5,445
Québec.....	409 (13)	383 (10)	1,087
Richelieu.....	68 (2)	...	255
Richmond.....	...	38 (1)	905
Rimouski.....	973 (26)	740 (20)	1,571
Rivière-du-Loup.....	...	493 (13)	...
Roberval.....	30 (1)	62 (2)	408
Rouville.....	...	...	276
Shefford.....	30 (1)	...	310
Sherbrooke.....	106 (3)	30 (1)	117
Soulanges.....	192 (5)	617 (17)	...
Stanstead.....	219 (7)	180 (6)	83

(Suite à la page 14)

Réunion annuelle

(Suite de la page 11).

crédit, il cite le cas de l'achat du grain de semence pour l'année dernière. Plusieurs cultivateurs n'auraient pu acheter leur semence si la caisse populaire n'avait pas été là pour leur fournir l'argent nécessaire. Ne fusse que pour ce service, la caisse populaire mériterait déjà beaucoup, mais il y a plusieurs autres exemples que l'on pourrait citer. Il remercie les cultivateurs d'être venus en si grand nombre et les encourage à aller de l'avant vers le progrès.

A son tour, M. H.-L. Brouillard félicite les cultivateurs des succès obtenus par leur coopérative. Après avoir douté du succès, dit-il, je vois maintenant que la Coopérative Agricole de Normandin est une organisation paroissiale solide et qu'elle vivra.

Monsieur le député Castonguay est ensuite invité à prendre la parole. Il dit sa satisfaction d'être au milieu des cultivateurs de Normandin pour assister à leur magnifique réunion. Il constate qu'ils ont fait beaucoup déjà concernant la coopération. Il insiste sur la nécessité de l'instruction agricole et conseille aux cultivateurs de suivre les enseignements des agronomes qui, eux, sont qualifiés pour résoudre leurs problèmes agricoles. De nos jours, il faut connaître son métier car autrement, nous serons mis de côté et les autres provinces auront le dessus sur nous. Vous êtes privilégiés, cultivateurs de Normandin, profitez des avantages mis à votre disposition. Parlant de l'aide gouvernementale pour l'érection de l'entrepôt frigorifique, monsieur le député promet son concours et assure les cultivateurs de son dévouement et dit qu'il fera son gros possible pour obtenir de ses chefs le secours demandé.

M. E. Laplante remercie brièvement monsieur le député, de l'encouragement qu'il vient de donner aux cultivateurs de Normandin en leur montrant l'importance de s'instruire des choses de l'agriculture, de son aide afin d'avoir du gouvernement un octroi qui favorisera la réussite de leur entreprise.

Monsieur l'abbé Talbot, vicaire à Normandin, dit quelques mots de félicitations aux coopérateurs et leur promet le succès s'ils conservent cette union basée sur la charité chrétienne.

Monsieur le président remercie encore une fois monsieur le député, messieurs les agronomes et tous ceux qui ont participé au succès d'écarter cette belle journée, et les 350 cultivateurs de Normandin et des paroisses environnantes quittent la salle vers six heures enthousiasmés et convaincus de la nécessité de s'unir pour leur plus grand avantage. Le chant "O Canada" clôture cette magnifique journée agricole.



Jeunes éleveurs avec leurs veaux holstein. — (Photo de M. Stéphane Boily, Sherbrooke)

QUANTITÉS DE PIERRE À CHAUX TRANSPORTÉES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC en 1936 et en 1937

	Par chemin de fer (tonnes)	Par camion (tonnes)
	1936	1937
Abitibi.....	128 (3)	...
Argenteuil.....	45 (1)	72 (2)
Arthabaska.....	337 (9)	782 (20)

Québec, le 23 février 1938

QUI AURA LE MEILLEUR GRENIER A L'AUTOMNE?

Le succès de l'exploitation d'une ferme est intimement lié à la question de production : production de lait, de bœuf, de porcs, d'agneaux et d'œufs. Par contre, ces mêmes productions, pour être réussies, requièrent en plus de gros fourrages, des grains variés, en assez grande quantité. Cependant, c'est cette partie de l'exploitation de la ferme, qui, règle générale, est la moins bien organisée. Sur un très grand nombre de fermes l'on aura de grands pacages — pas toujours très bons — du foin en quantité raisonnable, mais en regard de la superficie de la ferme et des troupeaux maintenus, la production du grain sera ridiculement basse.

Le cadre de cet article ne permet pas d'entrer dans les détails. Tout de même, il est permis de souligner que l'étendue du terrain labouré et préparé en vue de la production du grain, est beaucoup trop restreinte sur la majorité des fermes. L'égouttement et la préparation du terrain qui doit être ensémençé laissent souvent à désirer. Et que dire de la fertilisation ? Plusieurs cultivateurs diront : "Ma terre est de nature sableuse, par ailleurs, il me reste bien peu de fumier une fois que j'ai pris ce qu'il me faut pour le jardinage; donc, inutile de labourer pour semer sans fumure." D'autres diront : "C'est une bonne pièce de terre forte, ça été parqué un an, deux ans, on va la labourer, y semer du grain sans être obligé d'y appliquer du fumier." Résultats : dans ce cas comme dans l'autre, maigre récolte et dépense inutile d'efforts; 25 à 35 boisseaux à l'arpent pour dix ou 20 arpents sur une ferme de cent acres. Imaginez une récolte de 300 à 500 minots de grain pour faire face à l'alimentation d'un troupeau d'animaux variés, nombreux, pour toute une année. Lorsque l'on aura d'abord mis de côté la quantité nécessaire pour la semence de l'année suivante, ce qu'il faut pour alimenter les chevaux, durant toute l'année, qu'est-ce qu'il restera de cette petite récolte pour envisager une meilleure alimentation des vaches laitières, des veaux, l'expansion de la production du lard, de l'aviculture ?

C'est dire qu'il n'en reste pratiquement pas pour ces productions. Si on les entreprend, il faudra recourir aux grains achetés chez le marchand. Des fois, cela paiera un peu, parfois l'on fera des pertes et ainsi la production des fermes s'organise lentement.

Vu l'importance de cette question, la station expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière a poursuivi de nombreuses expériences afin de pouvoir faire certaines recommandations aux cultivateurs pouvant les aider à relever la production des grains sur un grand nombre de fermes. On devrait se faire un devoir d'obtenir, d'ici au printemps, les rapports et bulletins publiés sur ce sujet de grande importance. On constatera dans ces bulletins, qu'il est avantageux de réduire la quantité de fumier à

l'arpent et de compléter la fertilisation par l'emploi de quelques cents livres d'engrais chimiques; ceci permettra de semer une plus grande superficie fertilisée tout en assurant de plus hauts rendements.

Et que dire de la qualité de semence employée par un grand nombre d'agriculteurs ? Une expérience répétée avec du grain de semence obtenu chez les cultivateurs démontre d'une façon conclusive que dans une infinité de cas on pourrait accroître les rendements de 20 à 50 pour cent, soit par la sélection, la préparation ou l'achat, au besoin, de meilleur grain de semence. Le temps de penser à ces choses est arrivé. Faisons la revue des semences que nous possédons, analysons les résultats obtenus en ces dernières années et organisons-nous pour récolter plus et mieux en 1938 !

A la station expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, les moyennes de rendement des céréales à l'acre, ont été, pour une période de douze ans, les suivantes : avoine, 77 minots, blé 33 minots, orge, 41 minots et 42 minots pour les pois.

D'après les rendements obtenus et confirmés sur plusieurs fermes de démonstration, l'on devrait viser à obtenir au moins 1,000 minots de grains divers par ferme de 100 arpents en culture. Si, pour en arriver à ces résultats, il faut mieux égoutter, donner une meilleure préparation au sol, une fertilisation suffisante et raisonnée, et finalement l'emploi d'une bonne semence; eh bien! essayons de donner suite à ces projets, car ce n'est pas le voisin qui viendra nous dire : "Jos ou Pierre" "tes vaches sont maigres ce printemps; tu n'as pas beaucoup de jeunes porcs en élève, tu n'as pas beaucoup de poussins, j'ai bien peur que tu ne fasses pas beaucoup d'argent en 1938 !"

Or, si Jos ou Pierre n'ose pas nous dire ces choses, c'est à nous qu'il appartient d'y penser. Nous sommes à l'aurore de la saison agricole active, faisons en sorte de prendre toutes les dispositions requises pour remplir davantage nos greniers; un grenier bien rempli, c'est la solution de bien des problèmes sur une ferme. Qui donc, dans la paroisse, aura le grenier le plus rempli l'automne prochain ?

J.-A. Ste-Marie, régisseur,
Station expérimentale, Lennoxville, P. Q.

Publié par le comité provincial des Semences, février 1938.

La caséine

La caséine qui est faite principalement de lait écrémé, est employée dans l'industrie et sa production est affectée par les conditions industrielles. L'Argentine est le principal exportateur de caséine; ce pays fournit près de la moitié des exportations totales mondiales (818,800 quintaux en 1936). La France la suit de près; les deux pays ensemble fournissent près de 80 pour cent des exportations.

A propos de mise en garde

ENCORE UNE !

LIER, il s'agissait d'avoine de semence vendue à travers la province à des prix ridiculement majorés. Aujourd'hui, il nous faut prévenir nos bons cultivateurs qui ont la louable intention de planter quelques arbres fruitiers ou d'ornement contre certains agents de pépinières, qu'une cupidité pour le moins blâmable porte tout naturellement à commettre certains écarts de langage, lorsqu'il s'agit de vendre leur marchandise et d'en fixer le prix toujours au détriment de la bourse de l'acheteur. Quelque rondelette soit celle-ci, elle n'est pas appelée à donner plus que ce qu'elle reçoit, à moins qu'on ait le désir de faire la charité. Demain, sacrifice comme dirait l'autre, que sera-ce !

Le présent d'abord, mérite notre attention. Lisons la mise en garde suivante, retenons-la bien et prenons la résolution pour l'avenir d'être raisonnables avec les gens raisonnables, mais aussi, de savoir mettre à leur place ceux qui ont le toupet d'abuser de notre bonne foi.

Cette mise en garde, elle vous est faite de la part du service de la protection des Plantes, qui entend également protéger les cultivateurs. Nous la publions textuellement :

"Chaque année, nos campagnes et nos villages sont visités par des colporteurs et des vendeurs d'arbres fruitiers et d'ornement. Ces agents doivent obtenir un permis du service de la Protection des Plantes. Ce permis, ils sont obligés de le présenter sur demande. C'est à vous de l'exiger.

Entendons-nous. Ce permis n'est qu'un enregistrement attestant que le pépiniériste produit les arbres exempts d'insectes nuisibles ou de maladies contagieuses, susceptibles de créer une épidémie. C'est tout.

C'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas assez pour empêcher les gens qui ont trop bon cœur de se laisser prendre aux belles paroles de vendeurs bien stylés. Cet agent qui frappe à votre porte est habitué de voyager. "Il connaît le tabac", passez-nous au surplus, il ne connaît pas la gêne, vous parle en savant. Ses catalogues sont remplis de belles images et de photographies montrant des arbres suscepti-

bles de porter des fruits comme il ne s'en trouvait qu'au paradis terrestre.

Il ne faut pas que vous perdiez de vue le marché qu'on vous propose, implique un engagement que vous devrez respecter. Il importe donc de bien réfléchir avant de ne prendre aucun engagement. Pour cela, nous vous engageons à bien vous poser les réflexions suivantes :

a—Quel prix vous demande-t-on non seulement pour un arbre ou plant, par douzaine, par centaine ? Quelle est la somme totale que votre achat vous obligera de verser ? Prenez le temps de calculer sur un papier. Le vendeur est peut-être plus entraîné que vous à chiffrer. Il peut également se tromper et oublier de vous souligner la somme totale de votre achat.

b—Etes-vous en état de payer ce que vous achetez ? La meilleure aubaine ne vaut encore que pour celui à qui elle peut servir. 200 pommiers à \$10., cela peut représenter un excellent marché; ça peut être trop cher pour celui qui, par exemple, n'a pas de terrain convenable ou qui n'a pas le temps de donner à ces arbres, les soins voulus une fois plantés. On vous offrira peut-être pour \$50., une valeur de \$100. C'est bon marché, mais si vous ne pouvez solder le montant, c'est encore trop cher.

c—Avant de signer votre commande, lisez-la bien en détail et n'allez jamais signer un document dont vous ignorez le contexte. Le vendeur est pressé ! N'oubliez pas que si pressé soit-il, quand vous paierez, il prendra le temps de compter votre argent.

d—Avez-vous pensé de consulter votre agronome sur l'opportunité de l'achat proposé, sur la valeur de la variété choisie et sur les prix qu'on vous demande.

e—Puis, si tout va comme dans le meilleur des mondes, vous vous demanderez si votre terrain est bien préparé à recevoir ces plantations et si vous connaissez bien les secrets de la culture que vous désirez entreprendre.

Ces conseils peuvent vous paraître sévères, ils sont bien importants toutefois, et soyez assurés que les bons pépiniéristes et les vendeurs consciencieux seront les premiers à vous aider à résoudre ces problèmes.

Les amendements...

(Suite de la page 13)

St-Hyacinthe	...	1,175	514
St-Jean	192 (3)	153 (4)	187
St-Maurice	...	58 (2)	...
Témiscamingue	34 (1)	42 (1)	...
Témiscouata	567 (16)	640 (18)	...
Terrebonne	237 (5)	34 (1)	4
Vaudreuil	129 (4)	501 (12)	...
Verchères	...	...	227
Wolfe	31 (1)	...	67
Yamaska	397 (10)	30 (1)	49
	13,661 (374)	13,800 (367)	25,194
			28,265
Par chemin de fer :	1936	1937	
	13,661 tonnes	13,800 tonnes	
Par camion :	25,194 "	28,265 "	
	38,855 tonnes	42,065 tonnes	

Ces chiffres sont basés sur les réclamations parvenues au Service de la Grande Culture du Ministère de l'Agriculture de Québec, au 25 janvier 1938. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de wagons.

Le gouvernement et l'aide à la jeunesse

Il sera question cette année au cours de la session de l'aide à la jeunesse. En effet, le gouvernement provincial vient de mettre au feuillet de la Chambre une loi intitulée : "Loi de l'aide à la jeunesse" qui a pour objet de continuer l'œuvre commencée par l'entente Rogers-Bilodeau. Le gouvernement provincial semble décidé à mener à bonne fin l'entreprise commencée. Il est maintenant assuré que même si le gouvernement fédéral ne renouvelait pas l'entente conclue entre lui et le gouvernement provincial au sujet de l'aide aux jeunes, le gouvernement de Québec prendra sur lui de continuer seul l'œuvre entreprise et de mettre à contribution l'organisation dont il a doté la province pour assurer le bon fonctionnement de l'entente Bilodeau-Rogers.



Succès des cours à St-Jean-Baptiste

Les cours postsecondaires, commencés en décembre, se sont terminés le 10 février dernier à St-Jean-Baptiste de Rouville. Le cercle de l'U.C.C. a organisé ces cours et les 46 élèves qui les ont suivis d'une manière assidue doivent reconnaissance à l'association professionnelle.

Le programme des cours comportait les sujets suivants : Le sol, l'égouttement, façons culturales, amendement, engrais.

Cultures spéciales : couches chaudes, culture de la tomate, fèves de conserves, mise en conserves blé d'Inde.

Coopération, aviculture, alimentation, mauvaises herbes, embellissement de la ferme, bibliothèque agricole.

Chaque cours fut suivi d'un devoir que chaque élève devait faire à la maison et corriger au cours suivant.

Trois conférences furent données aux élèves entre les cours, par M. Laurent Noiseux, spécialiste en Aviculture : "L'élevage du dindon", M. Origène Noiseux, spécialiste en Apiculture : "Débuts en Apiculture".

M. Emile Roy, B.S.A., agronome du comté est venu assister à l'un des cours et a donné aux élèves une conférence sur les engrais chimiques.

M. l'abbé Lavoie, ptre, s'est chargé des cours de français et d'arithmétique, et M. F.-X. Blanchard, cultivateur, a donné le cours d'agriculture.

Le 10 février, M. Arthur Hamel, prés. du cercle de l'U.C.C. présidait la dernière séance; il a donné de sages conseils aux élèves et a remercié M. l'abbé Lavoie, ptre, et M. F.-X. Blanchard, professeur d'Agriculture, pour le dévouement qu'ils ont montré. Il a souhaité que se continuent les cours postsecondaires pour le plus grand bien de la jeunesse agricole.

SEMENCES d'exposition PERRON

Pour vos graines de semence et accessoires de jardin — souvenez-vous toujours que: "Chez PERRON tout est bon."



NOUVEAU CATALOGUE GRATIS

Magnifique catalogue de semences, tout illustré, 172 pages, plusieurs en couleurs naturelles, le plus beau et le plus complet au pays.



Les plus belles variétés de Pensées Parisiennes à fleurs géantes. Envoyez 15 centimètres et vous recevrez un paquet de Pensées Parisiennes géantes No 2549 ainsi que notre nouveau catalogue gratis. Découpez ce coupon, mettez-le à la poste aujourd'hui même.

Messieurs: _____ Dept _____
Ci-joint 15c en timbres. Veuillez m'envoyer 1 pqt de Pensées Parisiennes géantes No 2549 et votre nouveau catalogue gratis.
Nom _____ Adresse _____

W. H. PERRON & CIE
GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES
935 BLVD ST LAURENT, MONTRÉAL

12^{ème} Cours à Domicile de l'U. C. C. OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

2^{ème} Partie Coopération et Marchés

Tous droits réservés

18^{ème} leçon

Les principes de l'entreprise coopérative

Par Charles GAGNE, B.S.A., M.S.A.

Qu'est-ce que l'entreprise coopérative ?

De l'entreprise coopérative il s'est donné ou écrit bien des définitions. On peut la définir au sens large ou au sens étroit.

Au sens large, disons qu'elle est l'entreprise organisée par des pauvres, pour réaliser, à leur bénéfice, des économies dans le crédit, l'achat, la production, la distribution, la transformation, la vente ou l'assurance.

L'organisation et le maintien de la société coopérative ont toujours été le fait des pauvres ou de ceux dont les revenus sont modestes. Les riches, les puissants n'éprouvent pas le besoin de se contraindre aux obligations qu'impose toute société coopérative à ses membres. Ayant tout ce qu'il faut pour satisfaire leurs besoins matériels, ils se contentent fort bien de l'entreprise capitaliste ordinaire.

La société coopérative est fondée pour réaliser des économies au bénéfice de ses membres. La façon dont l'association coopérative réalise cette fin la distingue particulièrement de toute autre forme d'entreprise. En effet, dans la pratique de la coopération, on s'applique à réaliser des économies, lesquelles sont des bénéfices pour les coopérateurs comme tels ou comme membres et non des profits pour les détenteurs de capitaux. Exemple : La buanderie coopérative de Sainte-Eudoxie, grâce à l'appui fidèle et constant de ses 200 membres, réalise des bénéfices de \$1,200.00, après avoir payé tous ses frais d'administration, convert la dépréciation de son matériel et mis de côté certaine somme pour sa réserve; elle répartira ces \$1,200.00 entre chacun de ses sociétaires après avoir payé un intérêt de 4 ans de 5 p.c sur les parts ou le capital social. Si elle n'était pas coopérative, les \$1,200.00 de bénéfice seraient répartis en dividendes sur les parts ou actions.

Au sens étroit, l'entreprise coopérative est celle dont les bénéfices sont répartis d'après le principe de la ristourne ou encore entre chaque membre, en proportion des affaires qu'il a faites avec la société. Cette définition ne peut convenir à la coopération de crédit, de distribution ou d'assurance. Elle va très bien pour l'achat, la vente et la transformation. La ristourne se distribue d'ordinaire comme suit : à la fin de l'année on additionne les transactions faites par chaque sociétaire par l'entremise de la société. Celui qui aura atteint \$500.00 touchera une ristourne de \$15.00 et celui qui aura fait \$200.00 touchera \$6.00.

Du droit de voter aux assemblées :

Dans l'entreprise coopérative on ne donne à chaque sociétaire que le privilège d'une voix aux assemblées, quel que soit le nombre de ses parts ou de ses actions. Ce principe est essentiel au succès de l'idée coopérative qui veut que l'association existe d'abord pour ses membres et non pour leurs capitaux.

De la rétribution du capital social :

Le capital est aussi nécessaire à l'entreprise coopérative qu'à toute autre, mais celle-ci lui donne, lorsqu'il s'agit de distribuer ses bénéfices, une importance moindre que sa concurrente capitaliste. Le principe admis par tous les coopérateurs est de ne payer sur le capital social d'une

coopérative — lorsqu'elle a un tel capital — qu'un intérêt modéré.

Du nombre de membres :

En principe, une société coopérative, à moins d'être une centrale, ne doit pas fixer de maximum quant au nombre de ses sociétaires. Ceci permet à toute personne décidée d'observer les règlements de l'association, d'entrer dans celle-ci plusieurs années après sa fondation, sans avoir à acheter la part sociale d'un membre démissionnaire, et prévient ainsi le commerce des actions ou leur vente à des prix supérieurs à leur valeur nominale, cette dernière pratique étant essentiellement capitaliste et anti-coopérative.

Quant au nombre minimum de membres, le législateur l'a déterminé, afin de prévenir des abus ou des erreurs.

Conditions de succès :

1.—La nécessité économique et le besoin sont indispensables au succès de tout mouvement coopératif important et durable. Rien ne sert de prêcher la coopération à ceux qui n'en éprouvent aucune nécessité, ça ne prend pas.

2.—L'entreprise coopérative a besoin de membres fidèles et bien convaincus. Il est donc nécessaire de les former par l'étude et la réflexion. L'application de l'idéal coopératif demande souvent aux coopérateurs de mettre de côté l'égoïsme et la mesquinerie.

3.—La division du travail doit s'appliquer dans l'administration coopérative comme dans l'administration capitaliste.

4.—La liberté est indispensable aux membres et aux sociétés; il faut donc éviter la confusion entre l'idée coopérative et toute autre idée.

5.—La pratique du contrat peut avoir souvent de bons effets, lorsqu'il s'agit de transformer ou de vendre certains produits.

6.—L'idée coopérative est en contradiction avec le profit commercial. Ceci rend plus dangereuses en coopération qu'en toute autre forme d'entreprise les opérations d'un caractère spéculatif. La vente au comptant est une ligne de conduite à suivre rigoureusement, surtout pour la coopérative d'achat.

7.—Le personnel des coopératives a droit à une rétribution convenable, tout comme celui des entreprises capitalistes. Les coopérateurs se doivent de payer convenablement les services de leurs employés.

8.—On forme le plus tôt possible une réserve qui assure à la société de la stabilité et lui permettra par la suite de réduire le coût de ses services. La chose est importante pour toutes les coopératives.

9.—La propagande des idées coopératives doit être faite assidûment par les coopérateurs. A cette fin toute véritable coopérative emploie une part de ses bénéfices annuels.

10.—Dans les coopératives d'achat ou de consommation il est établi par l'expérience qu'il vaut bien mieux vendre aux membres au prix courant du marché et de ristourner les bénéfices à la fin de l'année.

11.—On doit faciliter l'entrée aux nouveaux adhérents en leur facilitant le paiement de leurs parts sociales, au moyen de petits versements ou par l'emploi de leurs bénéfices de membres auxiliaires.

12.—Les intérêts des membres d'une coopérative doivent être identiques. La chose est importante en coopération agricole plus qu'ailleurs. Les règlements doivent être faits de façon à prévenir l'admission de personnes ayant des intérêts étrangers à ceux de la société.

QUESTIONNAIRE

- 1.—Qu'est-ce que l'entreprise coopérative au sens large, au sens étroit ?
- 2.—Qu'est-ce que la ristourne ?
- 3.—Quelles sont les conditions de succès de la coopération ?
- 4.—Pourquoi ne donner qu'une voix à chaque sociétaire ?

LE COMMERCE DU LAIT

De la "Coopérative de Production" à la "Coopérative de Consommation"

Elimination graduelle et efficace des intermédiaires

Napierville, le 29 janvier 1938.

Parler de l'opportunité des "Postes Centraux" aux expéditeurs de lait à Montréal, c'est prêcher des convertis. En effet, l'association des producteurs de lait de Montréal vient de voter par 256 contre 50 le projet d'établissement de 4 postes au coût approximatif de \$80,000, et depuis, un très grand nombre de nouveaux membres font leur entrée dans l'association. Les camionneurs eux-mêmes, cherchent à qui s'adresser pour conserver ou pour obtenir un contrat de transport. Les quelques producteurs, protégés ou non de compagnie, dont les parts étaient à vendre ou à donner, sont redevenus tout aussi calmes que les cibles elles-mêmes. Chacun tient à faire oublier ses égarements de ces derniers mois.

Tous les intéressés comprennent maintenant qu'il est impossible de faire de la "coopération" sans "coopérative", tout aussi bien qu'il est aussi absurde de prêcher la "Coopération" et même d'en donner l'exemple, fût-ce par l'association des laitiers, (ce qui est très bien), sans approuver l'équivalent chez les producteurs, dans ce que leur association a baptisé du nom spécial : Postes centraux. Les postes sont donc à l'association des producteurs ce que les établissements laitiers sont à l'association actuelle des distributeurs actuels. La seule différence essentielle serait qu'il en faut, paraît-il, 35 aux

distributeurs actuels, tandis que l'association des producteurs de lait de Montréal se contenterait de 4.

Les producteurs ont réagi; ils veulent prendre leurs intérêts entre leurs mains; les consommateurs commencent à réagir: les voilà qui s'organisent en coopérative de consommation; ils achèteront leur lait directement de la coopérative de production (de la Centrale) et même si la commission les force à suivre le prix de détail, ce qu'ils feront de bonne grâce, ils se partageront, par la ristourne, tous les profits actuels des compagnies, ce qui diminuera amplement le prix de revient. Payant moins cher en définitive, la consommation augmentera proportionnellement, et l'expédition également, d'où plus grande production demandée.

Les producteurs et les consommateurs sont donc également intéressés à voir disparaître les compagnies intermédiaires ou "parasitaires", qui vivent à leurs dépens.

Mais que prennent donc ces Cies intermédiaires pour leurs services? Leurs services sont-ils réellement indispensables? Comment s'en passer?

Les 35 Cies distributrices de lait à Montréal possèdent d'abord 35 établissements ou, comme on voudra, 35 postes récepteurs de lait, bâtis à coups de millions payés en définitive par les producteurs et les consommateurs; elles possè-

dent 35 sets d'outillage de plus en plus perfectionnés toujours en définitive payés par les producteurs et les consommateurs; elles possèdent 35 équipements de distribution toujours d'autant plus coûteux que l'exige une concurrence irraisonnée sur un produit approximativement le même dans toutes et chacune des laiteries, tout ça encore en fin de compte payé et entretenu par les producteurs et les consommateurs, etc., etc.

Leurs services sont-ils réellement indispensables? Une centrale de 4 postes administrée et financée par les producteurs qui vendent tout le lait à une Fédération de coopératives de consommation administrée et financée par les consommateurs serait-elle, pratiquement, plus économique et pour les producteurs et pour les consommateurs?

Avec une centrale, tout le lait ira ensemble: ce sera tout du lait de vache. Ça finira là.

D'où, des économies de tout genre.

Comment se passer des compagnies?

Les postes vont se bâtir. La loi va forcer n'importe quel distributeur de lait à Montréal à acheter son lait de la centrale, propriété de l'association des producteurs de lait de Montréal.

Les producteurs vont tous entrer dans leur association et se conformer aux règlements d'hygiène de la ville. La commission fixera les prix d'achat de la Fédération des coopératives de consommation à la centrale, f.o.b. la centrale. Cinq coopératives anglo-canadiennes sont déjà en bonne voie de progrès. Une seule canadienne-française existe depuis 7 ou 8 mois: "La Familiale". Elle va bien. Quelques autres, modelées sur elle, sont à se former. Aussitôt organisées, toutes vont se grouper en Fédération et l'affaire doit marcher sous peu.

En attendant, les compagnies vont se débattre. Elles ne sont peut-être pas décidées à mourir sans résistance. Que les consommateurs tiennent bon. Ils réussiront par l'action. Qu'ils entrent toujours plus nombreux; il faut qu'ils réussissent.

Cléophas SMITH.

Tribune Libre

(Suite de la page 19)

Les ouvriers de la Côte Nord que j'ai rencontrés m'ont chargé de protester en leur nom contre les salaires de famine qui leur sont payés pour faire le dur travail du chargement du bois, ils comptaient sur l'ordonnance numéro 4 de l'Office des salaires raisonnables pour améliorer leur condition, mais il paraît que tout cet échafaudage va tourner en queue de poisson, à cause des protestations de certains employeurs qui veulent garder leurs employés dans la servitude.

Ce n'est pas surprenant que dans cette région, où les ouvriers sont délaissés, les communistes exercent leur propagande et prêchent la révolution contre le pouvoir établi.

La semence est jetée. Pour faire cesser leurs activités, il n'y a qu'un moyen: c'est de prendre les mesures nécessaires pour faire observer les lois du travail qui sont outrageusement violées.

Les ouvriers de la Côte Nord ne demandent pas de traitement de faveur; tout ce qu'ils désirent, c'est d'être traités aussi bien que leurs compagnons des autres districts.

Continuez, M. l'organisateur, à servir la cause des exploités. Toute la population de la Côte compte sur votre dévouement pour leur obtenir les réformes qui sont si lentes à venir.

Merci pour la publication de ces notes et croyez-moi, Votre dévoué collaborateur,

Edgar Létourneau,

Agent de la Section des Bûcherons U.C.C. pour le comté de Saguenay.

Questions éducatives

(Suite de la page 3)

de la sociologie rurale nous documentera sur ces questions. La sociologie rurale s'enseigne aux Etats-Unis depuis au-delà de 20 ans; on lui accorde une place de choix dans les études agricoles au Danemark et en Tchéco-Slovaquie. La France elle-même qu'on considère à tort comme arriérée en agriculture, bat la marche depuis plusieurs années en matière de sociologie rurale. La plupart des autres pays d'Europe s'occupent de sociologie sous une forme ou sous une autre. Pourquoi attendrions-nous plus longtemps chez nous pour faire dans l'enseignement des sciences agricoles une belle place à la sociologie générale et spécialement à la sociologie rurale? Nous savons que des essais sont tentés en ce sens, mais il faudra leur donner de l'ampleur, beaucoup plus d'ampleur.

F.-X. BOUDREAU, agronome.

Les cultivateurs lésés

(Suite de la page 11)

titre d'oeuvre de portée économique, disent les évêques, l'association professionnelle doit tendre à organiser la coopération sous toutes ses formes: coopération du crédit, de la production, de la vente, etc.

Il reste maintenant à voir qui doit organiser les cultivateurs en association professionnelle. Les cultivateurs devront-ils faire eux-mêmes ce travail où s'ils devront l'accepter des autres? C'est ce que nous verrons dans l'article qui suivra.

FILS DU SOL (Causapscal)

:- ELEVEURS :-

Pour vos rations balancées

Exigez les marques

Moulée de croissance	CARTIER	Ration Laitière
Moulée à Ponte		Engraissement Porcs
Grains mêlés	et	Suppléments
Engraissement volailles	LACMO	Moulée à Renards

Toutes nos rations balancées sont enregistrées et sont sous la surveillance d'un agronome diplômé, attaché à la maison.

LACHANCE & MOREL, Limitée

Québec.

Maison essentiellement Canadienne-Française.



A PRENDRE UNE

Dow

BIÈRE OLD STOCK

DE PLUS

en plus de gens découvrent chaque jour que la Dow Old Stock Ale est la meilleure bière qu'ils aient jamais goûtée. Téléphonnez à votre épicerie de vous en envoyer une douzaine.

D178 F



VOUS pouvez acheter maintenant DES POUSSINS Classifiés SELON LEURS CATÉGORIES PAR LE GOUVERNEMENT

R.O.P. CHICKS
from BLOOD-TESTED GOVERNMENT RECORDED FLOCKS

POURPRE Poussins R.O.P.
Les étiquettes suivantes indiquent les catégories pour le commerce

R.O.P.-SIRED CHICKS
from BLOOD-TESTED GOVERNMENT APPROVED FLOCKS

ROUGE
Poussins engendrés de coquets R.O.P.

POUSSINS R.O.P.
Ce sont des poussins issus de sujets soumis à la réaction sanguine et possédant toutes les qualités exigées pour le "Record of Performance": aptitude à pondre, à couvrir et qualité de la chair. Chaque poussin est enregistré et a sa fiche. Ils sont en vente chez les éleveurs R.O.P. seulement. Sujets excellents pour fonder un poulailler. Coquets de premier ordre pour améliorer le troupeau.

POUSSINS ENGENDRÉS DE COCHETS R.O.P.
Ce sont des poussins nés de l'union de coquets R.O.P. et de poulettes approuvées vivant ensemble, soumises à l'épreuve sanguine, élevées et sélectionnées pour leur aptitude à pondre, à couvrir et la qualité de leur chair.

POUSSINS APPROUVÉS
Nés de l'union de coquets approuvés et de poulettes approuvées vivant ensemble, soumises à la réaction sanguine, élevées et sélectionnées pour leur aptitude à pondre, à couvrir et la qualité de leur chair.

Pour recevoir plus amples renseignements, écrivez au
MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE, OTTAWA
Honorable James G. Gardiner, ministre.

Précisez la catégorie et achetez avec confiance

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

1. — A ACHETER

SILLO. — Acheterais un silo avec ou sans ensileur, indiquer le prix et la grandeur. S'adresser à Maurice Lefebvre, St-Isidore-Jonction, comté de Laprairie, P. Q.

2. — A VENDRE

TABAC en feuille, haché, cigares au plus bas prix possible. Liste de prix envoyée gratuitement sur demande. Sur réception de 10 cents, un échantillon vous sera envoyé. J.-A. Pilon, St-Roch de l'Achigan, comté de l'Assomption.

MOTEUR A VENDRE: Marque du moteur, Canadian General Electric. Vitesse, 1800 tours à la minute; 22 ampères, 110 volts, avec base en fonte; marche sur des coussinets; en bonne condition. S'adresser à J.-A. Pilon, 1685, rue Laurier Est, Montréal.

SERTISSEUSES : \$9.00. — Pour boîtes No 2½ et 4, peuvent utiliser jusqu'à 10 fois la même boîte, fonctionnant sur coussinets à billes, pas d'usure possible. Autres grandeurs aux plus bas prix. Achetez avant la hausse. La loi des salaires nous forcera à remonter nos prix. O. Fournier, St-Charles, comté de Bellechasse, P. Q.

TABAC naturel canadien de haute qualité, bien mûri, en feuilles, haché, cigares, etc. Demandez liste de prix à J.-J. Gareau, St-Roch de l'Achigan, P. Q.

TERRE A VENDRE à St-Germain de Kamouraska; terre de 172 arpents, deux lots à bois d'un arpent. Tout à vendre: terre, instruments aratoires, voitures, animaux, etc. Prix raisonnable. S'adresser à Dame Vve Philippe Moreau, St-Germain de Kamouraska, P. Q.

ETALON canadien, noir, 4 ans, classé B, pesant environ 1250 lbs. Très bon reproducteur, dompté double et simple. S'adresser à Lucien Cauchon, Ange Gardien est (Montmorency).

ANNONCES COLLECTIVES

ACHAT ET VENTE. — Le cercle de St-Ignace achèterait de l'avoine de semence criblée ou de l'avoine ordinaire. Le même cercle a de la graine de trèfle rouge à vendre. S'adresser à Arsène Galipeau, secrétaire, St-Ignace de Stanbridge, P. Q.

POUR SEMENCES. — L'Association des producteurs de semence de Bagot, offre en vente à des prix avantageux, des grains et graines de semence, en diverses catégories. Conditions spéciales accordées aux cercles de l'U. C. C., ou à tout autre groupement de cultivateurs. Demandez nos prix. S'adresser à Donat Rivard, gérant des ventes, B. P. Clairvaux, (Bagot), P. Q.

A VENDRE. — Le cercle de l'U. C. C. de St-Wenceslas (Nicolet) offre en vente les animaux suivants: tous de race Jersey: deux jeunes taureaux d'un an qualifiés R.O.P.; un taureau d'un an issu d'un père classé et d'une excellente vache; un taureau de quatre mois, qualification R.O.P. Aussi deux terres de trois arpents en bon état. Pour plus amples renseignements, s'adresser au secrétaire du cercle de St-Wenceslas, Nicolet, P. Q.

GRAIN DEMANDE. — Le cercle de St-Jean-Baptiste désire acheter des grains de semence, avoine, orge, etc. S'adresser au secrétaire F.-X. Blanchard, St-Jean-Baptiste de Rouville, P. Q.

3. — DIVERS

FERMIER DEMANDE: Pour prendre à moitié terre de 328 arpents; argent à faire sur coupe du bois. Indispensable que ce fermier ait plusieurs grands enfants pour l'aider dans son travail. Références du curé exigées. S'adresser à M. Louis Folsy, Chambly, P. Q., ou par téléphone à Montréal: Cherrier 5283.

AIGUIONS CLIPPERS pour vaches, chevaux, moutons; tondeuses de barbière; 30 cents le "set"; couteaux, hache-viande, 15 cts. Ouvrage garanti. Vendons lames neuves, \$2.75 le set. Herménégilde Fontaine & Fils, Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska, P. Q. Achetez lames usagées.

AIGUIONS TONDEUSES, barbière, moutons, vaches, chevaux, 30 cts le set. Ouvrage garanti. Achetez lames usagées, réparons têtes clippers; vendons lames neuves, \$2.75 le set, têtes de clippers, \$2.50. Stewart Sharpening Shop, Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska, P. Q.

AIGUIONS, REPARONS lames tondeuses clippers de toutes sortes. Prix: \$0.35 set. Lames neuves, \$2.75 set. Nouvelle tondeuse combinée pour chevaux, vaches, moutons, \$14.00. Coupe-cornes: \$25.00. Charge à neige: \$40.00. Adresse: Wilfrid Fontaine, Pierreville, P. Q.

COTON ET FIL MERCERISE. — Couleur naturelle seulement. 2/8, 4/8, la lb 0.55, 2/16, la lb 0.60. Fil mercerisé couleur, la lb \$1.75. Couleur naturelle, la lb 0.75. N'envoie pas d'échantillons. S'adresser: Mlle LALONDE, 109, avenue Cartier, Québec.

EMPLOI DEMANDE. — Hubert Hardy, de St-Basile (comté de Portneuf), possédant diplôme de fabricant de beurre et expert-essayeur de lait demande emploi dans une beurrerie.

4. — POUSSINS

ACHETEZ VOS POUSSINS dans la province. Poussins P.R.B. certifiés de troupeaux sélectionnés avec accouplement R.O.P. Tous ces sujets d'élevage ont subi l'épreuve du sang. De tels poussins laissent des profits à l'éleveur. Prix sur demande. Covoit Coopératif de St-Antoine de Verchères, Th Marchessault, gérant.

POUSSINS. — Nous avons la meilleure qualité de poussins Plymouth Rock Barrés. Informez-vous aux connaisseurs. Demandez prix poussins, poulettes, coquets sexés. COVOIT COOPÉRATIF (Certifié), MONTMAGNY.

ENTREPOSAGE des oeufs en baisse de 300,000 douzaines; entreposage des volailles en baisse de 6,500,000 livres. Apparences radicalement meilleures. Profitez de la situation grâce aux poussins. Xtra-Profits de Bray. Catalogue illustré gratuit. Bray Hatchery, Boite B, 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

POUR LES OEUFS, la chair, ou les deux, essayez les poussins croisés de Bray. De croissance rapide, très vigoureux, très robustes. Voyez notre catalogue illustré. Bray Hatchery, Boite B, 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

LES POUSSINS BRAY Xtra-Profits, "standard", sexés ou non, font l'affaire. Choix de 12 espèces, aussi croisés. Catalogue illustré gratuit. Bray Hatchery, Boite B, 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

POUSSINS Plymouth Rock barrés, New-Hampshire rouges, Leghorns, issus de troupeaux sélectionnés avec soin, exempts de diarrhée blanche. Chaque animal a subi l'épreuve rapide. Nous pouvons expédier immédiatement. Prix particulièrement bas en février et mars pour poussins, poulettes ou coquets. Roland Nadeau, Smith Falls, Ont.

(Suite de la page 12)

En plus de mes garçons j'aurai deux ou trois employés pour m'aider dans ce travail.

Est-ce que je suis responsable des accidents qui peuvent arriver à ces employés?

Du moment que vous employez 5 personnes vous devez vous assurer avec la commission des accidents et du travail.

Si non, alors vous êtes responsable de votre négligence à protéger vos employés.

Si donc l'accident est dû à l'imprudence ou à la négligence de

NOS POUSSINS Leghorn blancs reconnus les meilleurs depuis 12 ans, au prix de \$11.00 le cent en mars et en avril, sont la meilleure valeur de la saison. Profitez-en! Pour détails écrivez-nous ou venez nous voir. Boire & Frère, ferme avicole Drummond, Wickham-Ouest, P. Q.

Poussins de la plus haute qualité aux plus bas prix. — Goddard Chick Hatcheries, Britannia Heights, Ont.

POUSSINS RUEL. — Les poussins Ruel Frère, sont forts et vigoureux. Le Covoit Ruel Frère vous garantit satisfaction. Ecrivez ou téléphonez-nous pour nos prix et races. Covoit Ruel Frère, Marieville, P. Q. (Tél.: 119).

POUSSINS, race P.R.B. — Informez-vous à nos nombreux clients. Demandez prix poussins, poulettes, coquets sexés. Epreuve du sang, laboratoire, certificat du gouvernement de Québec. Covoit de Laurierville, P. Q.

POUSSINS ROUGES A VENDRE. — Lignée moderne de Rhode-Island rouges. Records du gouvernement pour nos poules sous le contrôle R.O.P. (306 à 200 oeufs). Ponte d'hiver: 5 à 6 douzaines par jour par 100 poules, donnant à M. Elzéar Bazinet, La Présentation, des bénéfices de \$2.00 net par poulet en 6 mois. 100 poussins gratuits au client qui, en 1938, approchera ou dépassera le plus ces bénéfices. La majorité de nos coqs sont nés de poules R.O.P. Troupeau approuvé et éprouvé contre la diarrhée blanche. La Ferme avicole moderne, Ste-Madeleine, comté de St-Hyacinthe.

5. — REMEDES

CAPSULES ANTI-VERMINEUSES. — Pour les chevaux qui souffrent généralement de vers intestinaux. L'emploi de ces capsules les en débarrasse sûrement, purifie le sang, rend l'animal vigoureux et plus doux d'entretien. S'emploie dans la portion. Par maille, 75 sous. S'adresser à Ths-Louis Girard, St-Félicien, Cte de Roberval, P. Q.

PRISES PIDARD — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adressez-vous à Ths-Ls Girard, St-Félicien, comté de Roberval, Qué.

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE? Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élasticité, ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à Smith Manufacturing Co., Dépt. 200, Preston, Ont. 2-9-16-23 fév.

L'ELIXIR ANTI-RHUMATIQUE du Dr Jos. Comtois a fait ses preuves depuis 35 ans. Si donc, vous souffrez de rhumatisme inflammatoire, articulaire, musculaire, sciatic ou névralgie violente, tic douloureux, n'hésitez pas: prenez l'Elixir Anti-Rhumatique et les douleurs disparaîtront puis la santé vous reviendra comme à des milliers de personnes affligées comme vous. Expédié franco sur réception du prix, \$2.50 la bouteille. En vente aussi à Québec à la Pharmacie Brunet et à Montréal à la Pharmacie Montréal, Dr Jos. Comtois, B.A., St-Barthélemy, P. Q.

l'employé vous n'êtes pas responsable.

S'il est dû à votre faute, négligence ou imprudence vous êtes responsable.

DETOURNEMENT DES EAUX CHEZ LE VOISIN

La terre de mon voisin qui est plus élevée que la mienne s'égouttait naturellement par un petit ruisseau qui coulait sur la longueur de sa terre.

Il y a une dizaine d'années celui-ci fit des travaux d'égouttement et détournait une bonne partie de ses eaux en les rejetant sur ma terre ce qui cause des dégâts dans la crue des eaux du printemps.

AI-je droit de lui faire garder son eau et de réclamer des dommages?

Oui, les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

Le propriétaire inférieur ne peut pas élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

PAIEMENT DE TAXES PAR ERREUR. — REMBOURSEMENT

Au conseil municipal une personne s'est présentée en faisant une réclamation pour le remboursement d'un montant de \$51.00 qu'elle dit avoir été payée en surplus dans l'année 1931, pour taxes municipales.

Cette réclamation est-elle valable?

Est-ce que cette réclamation se trouve prescrite?

Evidemment que s'il y a eu erreur ce n'est pas la prescription de 3 ans qui s'applique, c'est celle de trente ans.

L'article en restitution de l'indû ne se prescrit que par 30 ans, alors même que son exercice suppose l'annulation préalable d'un contrat dont la rescision se prescrit par un temps plus court.

La question de savoir s'il y a lieu à remboursement est plus nécessaire.

Tout paiement suppose une dette; ce qui a été payé sans qu'il existe une dette est sujet à répétition.

La répétition n'est pas admise à l'égard des obligations naturelles qui ont été volontairement acquittées.

Pour que l'action en répétition soit recevable, il faut toujours

6. — SEMENCES

GAGNEZ \$5.00 PAR JOUR



ou de superbes primes en vendant nos graines de semence de choix, légumes et fleurs, à 5 sous le paquet. Vous pouvez tous profiter de cette aubaine: une seule condition, envoyez-nous votre nom et adresse; demandez 50, 100, 180 paquets; demandez aussi notre catalogue de graines et de superbes primes. La vente de nos graines est très facile, car nous avons des conditions très avantageuses. Ecrivez-nous aujourd'hui.

Allen Nouveautés, St-Zacharie, Qué.



GRATIS : Montre, kodak, musique, canif, articles religieux, nécessaire de toilette et de fumeur, marmites, percolateur, set de table, coutellerie, nappes, couvertures, serviette, matériel à robes, coton, chemises, etc., donnés aux personnes qui vendront nos graines de jardins à 5 cts le paquet. Catalogue gratuit sur demande.

Demandez 60 paquets et notre catalogue. L'Union des Jardiniers, Enreg., 1, rue Victoria, Lévis, P. Q.

que le paiement ait été fait indûment, c'est-à-dire s'il n'existe aucune cause juridique de nature à le justifier et à le légitimer.

Il y a donc là une question de faits en plus d'une question de droit.

PASSAGE CHEZ LE VOISIN PENDANT 40 ANS NE CONSTITUE PAS UNE SERVITUDE

J'ai une terre et pour aller sur cette terre je suis obligé de passer sur la terre de mon voisin pour quelques arpents.

Ce chemin existe depuis 40 à 50 ans et j'ai toujours passé sur ce chemin car il n'y a pas d'autres sorties.

Nulle servitude ne peut s'établir sans titre: la possession même immémoriale, ne suffit pas à cet effet.

Le sens de cet article est que les servitudes ne peuvent pas s'acquiescer par la prescription, quelque longue qu'ait été la possession que l'on en a eue. Une possession même immémoriale ne suffirait pas pour en faire acquiescer une. On appelle IMMÉMORIALE une possession qui remonte tellement loin, qu'aucune personne vivante n'a le souvenir de son commencement. La raison de cette distinction c'est qu'on a voulu par cette règle faciliter les rapports de bon voisinage. Bien souvent un voisin permettra, par exemple, à son voisin d'ouvrir une fenêtre qui lui donne sur sa propriété des vues que la loi ne lui permet pas d'avoir. S'il avait à craindre qu'en possédant pendant un nombre déterminé d'années ces vues, il pût acquiescer une servitude par prescription, il ne voudrait pas en permettre l'établissement.

Il en est de même pour une foule d'autres servitudes, par exemple, la servitude de puisage. On voit tous les jours des voisins qui permettent à leurs voisins de puiser de l'eau à leurs sources. S'ils avaient à craindre que les voisins vinssent à acquiescer le droit de puiser de l'eau en permanence, ils ne le leur permettraient pas.

Si vous n'avez pas de sortie sur votre terrain vous pouvez forcer votre voisin à vous en donner une. Le propriétaire dont le fonds est enclavé et qui n'a aucune issue sur la voie publique, peut exiger un passage sur ceux de ses voisins pour l'exploitation de son héritage, à la charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut causer.

Le passage doit généralement être près du côté où le trajet est le plus court du fonds enclavé à la voie publique. Cependant il doit être fixé dans l'endroit le moins dommageable à celui sur le fonds duquel il est accordé.

Abonnez vos amis à "LA TERRE DE CHEZ NOUS". Vous leur rendrez un service dont vous profiterez vous-mêmes.

NE PUNISSEZ PAS VOTRE ENFANT

VOICI UN MOYEN FACILE DE CORRIGER LES ERREURS DE VOTRE ENFANT

Les enfants ne doivent pas être punis pour avoir trempé leurs couvertures de lit. Ce délit est dû à une faiblesse de rein et de la vessie. Les mères trouveront notre "traitement à la maison" d'une grande et rapide assistance pour leurs enfants. N'envoyez pas d'argent, mais écrivez aujourd'hui et demandez un TRAITEMENT D'ESSAI gratuit. Il vous donnera la preuve. Les adultes souffrant de troubles urinaux qui dérangent le sommeil trouveront également notre traitement d'une valeur étonnante.

A-S VANDERHOOF & CO., LTD CASIER 247, Dépt 71 B2a Windsor, Ont.

MARCHÉ

:- Vos Ventes :-

Animaux vivants

Montréal, lundi le 21 février
par la Coopérative Canadienne
du Bétail de Québec, Ltée.

PORCS

Porc à bacon (sélect)	
190 à 230 lbs	9.60—9.75
Prime: \$1.00	
Porc à bacon,	
180 à 230 lbs	9.60—9.75
Porc à boucherie,	
160 à 240 lbs	9.10—9.25
Porc léger,	
120 à 160 lbs	8.60—8.75
Porc lourd,	
240 à 270 lbs	9.10—9.25
Extra lourd,—	
270 lbs — plus	8.60—8.75
Truies	6.00—7.25

VACHES

Choix	4.00—4.25
Bonne	3.50—3.75
Moyenne	2.75—3.25
Commune	2.25—2.75
Très com.	1.75—2.00

VEAUX DE LAIT

Choix	9.50—10.00
Bon	9.00—9.25
Moyen	7.50—8.50
Commun	6.00—7.00

VEAUX DE CHAMP

Bon	4.00 à 4.25
Moyen	3.75 à 4.00
Commun	3.25 à 3.50

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Choix	7.00 à 7.50
Pesant	6.00 à 6.50
Bélier	6.00 à 6.50
Commun	6.00 à 6.50

MOUTONS

Bon	3.50 à 4.00
Commun	2.00 à 2.50

BOUVILLONS

Choix	6.00—6.50
Bon	5.25—5.75
Moyen	4.75—5.00
Commun	3.50—4.25
Con. Lég.	3.00—3.50

TAUREAUX

Choix	4.00 à 4.25
Bon	3.25 à 3.50
Moyen	3.00 à 3.25
Commun	2.50 à 2.75

TAURES

Choix	4.75—5.00
Bonne	4.25—4.75
Moyenne	3.50—4.00
Commune	2.50—3.00

Animaux abattus

PORCS

80 à 110	12 à 12½
125 à 160	12½ à 13¼
160 et plus	12 à 12½
Truies	10½ à 11

VEAUX

Veaux de lait	11¼ à 13¼
---------------	-----------

POULETS

engraissés au lait	
A 5 livres et plus	0.28
B 5 livres et plus	0.26

sélectionnés

A 5 livres et plus	0.27
B	0.25
C	0.21

POULES

A 5 livres et plus	0.22
B	0.21
B 3 à 4 livres	0.19
B 2 à 3 livres	0.17

OEUFs

A-1 gros	0.33
A-moyens	0.31
A-1 poulettes	0.29
A-gros	0.29
A-poulettes	0.27
A-moyens	0.28
B	0.23
C	0.21

:- Vos Achats :-

Prix de gros à Montréal

FARINES

le sac de 98 lbs	
Première patente	3.60
Deuxième	3.40
Farine à pâtisserie	2.65
Farine d'engrais low grade	2.10

ENGRAIS

la tonne	
Son	34.00
Gru	36.00
Middling	40.00

TOURTEAUX

De lin	40.00
De coton	37.00
Drèche de brasserie	34.00

MOULEES

sac de 98 lbs	
Moulée d'orge	1.75
Moulée de blé d'Ind.	1.85
Moulée d'avoine	1.80

GRAINS

sac de 98 lbs	
Avoine américaine	1.70
Avoine No. 1. d'alimentation	1.75
Avoine écrasée	1.85
Blé durum	1.85
Orge (c.w.)	1.65
Blé d'Inde jaune	1.70

Blé d'Inde jaune écrasé	1.80
Blé d'Inde blanc	1.55
Blé d'Inde blanc cassé	1.65

RATIONS BALANCEES

100 lbs	
Grains à gratter	1.95
Grains intermédiaires	2.30
Grains à poussins	2.15
Moulée de ponte 22%	2.60
Moulée de ponte 20%	2.35
Concentré à volailles 35%	3.25
Pâtée à reproduction 19%	2.80
Moulée à poussins 18%	2.70
Moulée à poussins 16%	2.50
Pâtée de croissance 17%	2.50
Moulée d'engraissement	2.50
Moulée à dindonneaux 24%	2.85
Croissance à dindonneaux	2.50
20%	2.50
Moulée laitière 24%	2.05
Moulée laitière 18%	2.00
Concentré laitier 32%	2.25
Moulée de sevrage porcelets	2.20
Moulée d'engraissement	2.10
porcs 14%	2.10
Concentré pour porcs 45%	3.05
Moulée à veaux 20%	2.75

DIVERS

Pois à soupe, 120 lbs	5.60
Pois cassés, 98 lbs	4.75
Fèves blanches H.P. 120 lbs	3.30
Gros sel, sac de 140 lbs	0.90

FETES JUIVES

Ceux qui s'intéressent au commerce des volailles vivantes nous demandent parfois quelles sont les dates des fêtes juives. Nous avons pu nous les procurer non sans quelques recherches et nous en publions la liste pour 1938:

Du 16 au 23 avril, fêtes de la Pâque;

Les 5 et 6 juin, fêtes de la Pentecôte;

Les 26 et 27 septembre, fêtes de la Nouvelle année;

Le 5 octobre: jour des Expiations;

Du 10 au 18 octobre, fêtes des Tabernacles.

On sait que généralement l'approche des fêtes juives donne un regain d'activités au marché des volailles vivantes.

Pour l'achat des engrais chimiques

Les services fournis par le ministère fédéral de l'Agriculture au sujet des engrais chimiques couvrent un vaste champ, égal à l'importance que ces produits occupent dans l'économie publique.

Il y a d'abord la loi sur les engrais chimiques qui protège les cultivateurs contre les fraudes en établissant des types modèles de qualité pour le commerce. Cette loi est appliquée de façon constante et efficace dans toutes les parties du Canada. Son application comporte la publication annuelle des rapports d'analyses d'engrais chimiques, qui indiquent à quel point les différents fabricants sont fidèles à la garantie qu'ils donnent avec leurs engrais. Ce rapport est utile également comme indice du commerce.

Il se conduit sur les fermes expérimentales fédérales et les stations de démonstration, dans toutes les provinces, des expériences et des démonstrations afin de renseigner le public sur l'emploi des engrais et de guider les fabricants dans la production de marques améliorées. Ceci comporte tous les ans des centaines d'essais en grande culture, en pots et au laboratoire, et des essais innombrables de sols.

Dans le champ de la statistique on relève tous les ans la quantité d'engrais employée par province, et l'on obtient ainsi une idée précise du développement de l'emploi des engrais chimiques qui montre si les cultivateurs suivent les recommandations des fermes expérimentales et des Conseils provinciaux. Ces renseignements sont très précieux pour la préparation de programmes touchant la fabrication et l'emploi des engrais chimiques.

PRODUITS LAITIERS

Prix du 17 février

BEURRE

No 1 pasteurisé 33 1-4 la lb net

VOLAILLES ABATTUES

LE COMPTOIR COOPERATIF a fait récemment des arrangements pour recevoir à Montréal les volailles abattues. Les membres de l'U. C. C. qui désirent profiter de ce service devront adresser leurs expéditions comme suit:

LE COMPTOIR COOPERATIF,
363, place d'Youville,
Montréal.

Les reconnaissances et la correspondance devront être adressés au:

COMPTOIR COOPERATIF,
515, avenue Viger,
Montréal.

Le Comptoir Coopératif

peut vous fournir à bonnes conditions:

Les engrais chimiques La tôle ondulée
Les engrais alimentaires Les treillages métalliques
La clôture de fils barbelés La peinture et le ciment

L'huile à moteur 100% pure, en bidons de 15, 30 et 45 gallons; en bidons de 5 gallons, \$4.00 F.O.B., Montréal.

Ecrivez au

COMPTOIR COOPERATIF, LTEE
515, Avenue Viger,
Montréal.

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville,

:-: MONTREAL

Tél.: PL. 9112

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires-Est. Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.
Grains louses — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

BUREAU CHEF: QUEBEC, QUE.

SUCCURSALES: CHICOUTIMI RIVIERE DU LOUP MONT-JOLI

J.-B. Renaud & Cie, Inc.

FONDEE EN 1845

La plus grande organisation du genre dans la Province
FARINE, GRAIN, EPICERIES PROVISIONS, FRUITS, POISSON ETC.

SUBSIDIAIRE:
OLD CITY MFG. CO
LTD
QUEBEC, QUE.

Pour plus amples renseignements sur les services déjà décrits, s'adresser au Bureau d'Extension et de Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa,

Soyez des propagandistes et non des dénigreur de votre union.

Les Farines Robin Hood

"Robin Hood"
"Keynote"
"Marianne"

sont moulues
de blé lavé

Le vague d'une ordonnance

(Suite de la page 20)

déterminés par le sous-ministre des Terres et Forêts, et le travail des susdits employés devra être payé pour la période de temps nécessaire pour couvrir le trajet en question".

Vous croyez avoir compris ? Détrompez-vous !

En pratique, 95 p.c. des ouvriers forestiers ont payé eux-mêmes leurs frais de transport. On leur a aussi chargé leur pension au cours de route.

Je défie qui que ce soit de me fournir la preuve qu'un seul ouvrier forestier ait été payé pour le temps de sa montée et de sa descente en chantier.

Pour une nébuleuse, c'en est une de première grandeur !

Quel est l'ouvrier qui s'est fait déterminer par M. le sous-ministre des Terres et Forêts ses droits aux frais qu'il a encourus pour transport ? Pas un seul !

Ca paraissait si bien sur une ordonnance ! En lisant ce paragraphe de l'arrêté ministériel, les bûcherons ont cru que ce qu'ils lisaient était pour arriver.

Pauvres dupes ! Vous ne savez pas lire les ordonnances !

Ce n'est pas un reproche que nous vous faisons; nombre d'avocats n'ont pas plus réussi que vous à percer les brumes qui entourent ce prétendu décret.

NEBULEUSE No. 4

Pour protéger les ouvriers contre les charges excessives que certains entrepreneurs font à leurs employés quand ils leur vendent des marchandises, voici la "nébuleuse" qui a été imaginée :

"Dans un endroit bien visible de chaque chantier au campement, devra être affichée et maintenue continuellement affichée et en évidence, une liste des prix des effets ou articles susceptibles d'être vendus ou loués aux employés aux susdites opérations.

L'affichage des listes s'est fait dans la plupart des chantiers, mais, une question vient naturellement à l'esprit : Qui dressait ces listes ? Qui contrôlait les prix ? Toujours le vendeur, n'est-ce pas.

Les bûcherons ont cru que la liste ainsi affichée serait préparée par le département des Terres et Forêts qui établirait un contrôle sévère sur les ventes.

Désillusion pour un grand nombre qui ont été exploités comme par le passé.

Ici, il nous fait plaisir de déclarer que la grande majorité des compagnies qui conduisent elles-mêmes leurs opérations, sans entremetteurs, vendent les marchandises dans les camps à des prix quelquefois plus bas que dans les magasins de ville.

Pour changer l'adresse de votre journal

Nous sommes obligés de revenir à la charge à propos des changements d'adresses de votre journal.

Pour seconder notre bonne volonté, nous recommandons à nos abonnés de suivre les instructions suivantes :

CHANGEMENT D'ADRESSE

Quand un abonné désire faire changer l'adresse de son journal, il doit pour faciliter les recherches, nous dire quelle est son ancienne adresse et surtout mentionner le numéro de son certificat de membre.

Avec ces renseignements, le changement se fera sans retard.

Comme nous avons des milliers d'abonnés, plusieurs portent le même nom, ce qui rend les erreurs possibles. Chaque certificat de membre porte un numéro différent. Inscrivez-le au-dessous de votre signature ou au haut de votre lettre, c'est le moyen d'avoir une réponse prompte à vos demandes d'informations.

L'ordonnance dont nous venons de démontrer le vague de plusieurs articles, restera en force jusqu'au premier mai 1938.

La même chose pour le décret concernant les salaires et autres conditions de travail des flotteurs de bois.

Comme ces deux ordonnances devront nécessairement être révisées, corrigées et amendées d'ici l'expiration de la période qu'elles seront tenues en force, nous nous permettons de signaler à l'attention des législateurs quelques sujets de méditation.

Une interprétation claire devrait être donnée à la clause qui prohibe le travail en forêt à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans.

Nous espérons avoir des précisions sur l'article concernant "une nourriture saine et un logement absolument hygiéniques".

Une fois pour toutes la question du séchage des harnais et couvertes à chevaux dans les dortoirs devra être réglée.

Malgré les nombreux inspecteurs du ministère de la Santé, savez-vous que l'on tolère encore des lits-fenils ou perchoirs dans certains camps.

Les latrines à ciel ouvert sont encore de mode dans des districts éloignés que l'on dit trop dispendieux à surveiller.

Des milliers de bûcherons n'ont pas reçu de copie de leur contrat d'engagement ni de leur feuille de règlement.

Certains employeurs traitaient cette clause de l'ordonnance de "simagrées", malgré la forme impérative du décret.

Bon nombre de bûcherons ont été obligés de quitter les camps sans pouvoir faire mesurer leur bois. Est-ce que l'école des gardes ne peut pas fournir assez de licenciés pour suffire aux besoins de l'industrie ?

A cause du vague de l'article concernant le louage des chevaux, les propriétaires ont encore été cet hiver payés des prix ridicules, au point que dans la majorité des cas ils auraient mieux fait en restant chez eux.

On nous demande souvent quelle est la ligne de démarcation entre un gros et un petit industriel.

Est-ce que cette classification se fait par paroisse, par comté, par district, ou autrement ?

Nous en connaissons des moyens qui ont bénéficié de réductions, tandis que d'autres plus petits ont été obligés de rembourser leurs flotteurs de bois qu'ils n'avaient pas payés suivant la loi générale.

La longueur de cet article ne nous permet pas de traiter des "omissions" de l'ordonnance.

Nous y reviendrons.

Louis-Philippe COTE

Québec, le 22 février 1938.

Tribune libre

Rivière Portneuf, Cté Saguenay
Monsieur l'Organisateur,

Je viens solliciter de nouveau un espace dans la page du Bûcheron pour me permettre de traiter un sujet d'une importance capitale pour les ouvriers du comté de Saguenay qui sont employés au chargement du bois dans divers ports de la Côte.

A la demande des malheureux exploités qui ne sont payés à plusieurs endroits que 15 et 20 sous l'heure pour un travail dur, dangereux et épuisant, je viens protester contre la négligence des autorités publiques à l'endroit de ces martyrs du travail.

Ils commencent à comprendre qu'il leur faut s'organiser dans une association ouvrière pour défendre eux-mêmes leur cause.

Dans le passé, leurs plaintes individuelles adressées aux compagnies de même qu'aux autorités gouvernementales n'ont jamais obtenu aucun résultat.

L. P. C.

Réclamez vos certificats

Nous publions ci-dessous une liste de certificats de membres qui nous ont été retournés pour adresse insuffisante ou à cause du départ de l'ayant droit. Nous les tenons à la disposition de ceux qui voudront bien nous les réclamer.

Arsenault Patrick,	Hébertville,	Lac St-Jean.
Arvisais Alfred,	Milieu,	Champlain.
Beaulieu Ls-Philippe,	Hébertville,	Lac St-Jean.
Babineau Emery,	Kewagama,	Abitibi.
Brazeau Roland,	"	"
Buteau Emile,	Rouyn,	Témiscamingue.
Bizier Onésime,	Chute Shawinigan,	St-Maurice.
Boucher Roméo,	Milieu,	Champlain.
Boucher Eddy,	"	"
Bouchard J.-Benoît,	Dolbeau,	Roberval.
Bernard Georges,	Chute Shawinigan,	St-Maurice.
Carrier Léon,	Kewagama,	Abitibi.
Carrier Charles,	"	"
Charlebois Wilfrid,	Nédelec,	Témiscamingue.
Cloutier François,	Chute Shawinigan,	St-Maurice.
Chabot Robert,	"	"
Cormier Philippe,	Mattawin,	Laviolette.
Cardin Lucien,	South Durham,	Drummond.
Chouinard Augustin,	St-Valère,	Arthabaska.
Cantin Rosaire,	Dolbeau,	Roberval.
Côté Armand,	Chute Shawinigan,	St-Maurice.
Davault Emmanuel,	Kewagama,	Abitibi.
Duguay Trefflé,	"	"
Desy Louis-Georges,	St-Hugues,	Bagot.
Desmeules G.-Henri,	Cap Delage,	Chicoutimi.
Demontigny A.,	Rouyn,	Témiscamingue.
Dufour Emile,	Milieu,	Champlain.
Desroches Conrad,	Chute Shawinigan,	St-Maurice.
Fugère Eddy,	"	"
Fournier Emile,	Milieu,	Champlain.
Fortin Ls-Philippe,	Val Racine,	Compton.
Fortin Thomas-Louis,	"	"
Gauthier Paul,	St-Jean L'Evangéliste	Bonaventure.
Gravel Léo,	Dolbeau,	Roberval.
Godin Simon,	St-Théophile,	Beauce.
Gervais Edouard,	Chute Shawinigan,	St-Maurice.
Héroux Gérard,	Hébertville,	Lac St-Jean.
Hamel Philippe,	Chute Shawinigan,	St-Maurice.
Lachance Rosaire,	"	"
Launière Hylar,	Milieu,	Champlain.
Lavoie J.-A.,	Dolbeau,	Roberval.
Léger Roland,	Rouyn,	Témiscamingue.
Leduc Baptiste,	"	"
Landry Alphonse,	Kewagama,	Abitibi.
Labrecque J.-A.,	Noranda,	Témiscamingue.
Labrecque Alphonse,	"	"
Lavoie Dieudonné,	Dolbeau,	Roberval.
Madore Joseph,	Milieu,	Champlain.
Morin Roland,	St-Emile,	Beauce.
Maltais Pierre,	Dolbeau,	Roberval.
Provost Emilien,	Albanel,	Roberval.
Poulin Léo,	Rivière aux Rats,	Laviolette.
Quessy Ernest,	Granby,	Shefford.
Roger Georges,	Kewagama,	Abitibi.
Tremblay Elie,	Dolbeau,	Roberval.
Savard Hubert,	St-Jeanne d'Arc,	"
St-Denis Ernest,	Rouyn,	Témiscamingue.
Thibodeau Donat,	"	"
Thibault Charles,	St-Rosalie,	Bagot.
Voisine Jos.-E.,	Hébertville,	Lac St-Jean.

A chaque représentation, les employeurs leur répondaient : "Si vous n'êtes pas contents, allez-vous en !" Comme c'était la même chose sur presque tous les points de la côte où il se fait du chargement de bois, cela voulait dire : Allez crever ailleurs, nous trouverons bien d'autres esclaves pour vous remplacer sous le joug!

Plus que partout ailleurs, je crois, l'arme de la liste noire est employée contre les malheureux qui ont l'audace de se plaindre quand la mesure de l'oppression est comble.

Est-ce parce que les établissements forestiers de la Côte sont plus loin des centres que les inspections sont rares et restent sans effet ?

(Suite à la page 16)

ESSAYEZ GRATIS

ONGUENT CAMPREX. — Fa-mieux composé à base d'extraits végétaux. Milliers d'attestations, pour hémorroïdes, eczéma, plaies, aussi démangeaisons, enflures, clous, etc. Envoyez \$0.40 pour paquet contenant pot régulier et boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si pas satisfait, retournez pot régulier non ouvert, et votre argent sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA
FABRIQUE
St-Paul de Chester
(Arthabaska), Qué.



Ls-Philippe Côté

Organisateur Général
de la Section des Bûcherons
U. C. C.
B. P. 55 — DIVISION "B"
QUÉBEC

J.-F. DIONNE, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC
1438 Sicard
Montréal.
Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.
Tél. : CLairval 5940

Téléphone : 2-1404

Lesage & Lesage

Avocats — Barristers
56, rue St-Pierre
Québec
Paul Lesage, LL.L.
Jean Lesage, LL.L.

Le vague d'une ordonnance

UN bûcheron qui aime à lire et à s'instruire nous faisait la semaine dernière la réflexion suivante: "Quand je lis des articles sur toutes sortes de sujets, j'ai la prétention de comprendre ce que je lis. Il n'y a qu'une sorte de littérature qui, pour moi, a un sens autre que celui exprimé par les mots.

L'ordonnance du 3 juillet 1937, concernant les salaires raisonnables à être payés aux ouvriers travaillant à l'exploitation forestière semble avoir été rédigée dans une langue à double sens!

Depuis longtemps, on nous avait habitués à cette rédaction floue qui prêtait à toutes les interprétations.

L'ordonnance du 3 juillet semble avoir été coulée dans le même moule oublié par l'ancien gouvernement.

Mêmes imprécisions!

Même vague de rédaction!

Mêmes échappatoires!

Demandez aux avocats de vous interpréter certaines clauses de ce fameux document: autant d'individus, autant d'opinions diverses.

Comme l'on dit communément, ils y perdent leur latin!

Un avocat à qui nous faisions remarquer le manque de clarté des lois forestières, nous donna la réponse suivante:

"Si toutes les lois étaient claires et compréhensibles pour tout le monde, les avocats créveraient de faim!"

C'est pour cette raison que la rédaction des lois leur est confiée.

Charité bien ordonnée..... etc.

Vu que nos législateurs sont actuellement en session, nous croyons le temps favorable pour leur signaler les quatre "nébuleuses" de première grandeur que contient l'ordonnance No 1822.

Le cadre de cet article ne nous permettant pas d'analyser toutes les clauses du document, nous reviendrons dans un autre numéro vous parler de ses brumes et clairs-obscur.

NEBULEUSE No 1

L'ordonnance No 1822 consacre le principe d'un salaire minimum. Très bien jusque là. Elle décrète que les heures de travail ne devront pas dépasser 60 heures par semaine. C'est une grande amélioration dont les ouvriers forestiers en général sont satisfaits.

Mais, quand on vient à l'observance de ces décrets, on entend une autre chanson!

Deux classes d'employés forestiers entre autres se plaignent de ne pas avoir été traités avec justice.

Les cuisiniers protestent parce qu'aucune limite n'a été fixée aux heures de travail qu'ils sont obligés de faire pour un salaire ridicule.

Les charretiers qui, à part d'un travail additionnel de plusieurs heures pour le soin de leurs chevaux, sont obligés de marcher sur leur propre temps de longues heures pour conduire leurs attelages au travail et en revenir, ont raison eux aussi de se plaindre.

Les floteurs de bois sont dans le même cas. Le printemps dernier certains employeurs ont exigé des marches de trois heures par jour de leurs employés au flotage sans aucune rémunération pour cette partie la plus pénible du travail, vu qu'il se fait d'ordinaire dans des sentiers boueux et souvent à l'eau jusqu'aux genoux.

On a même vu des employeurs forcer leurs floteurs de bois à traverser une rivière cinq fois par jour dans l'eau glacée jusqu'à la ceinture pour aller prendre leurs repas et en revenir.

C'est lorsque l'ordonnance est mise à l'épreuve que l'on découvre ses nombreuses lacunes.

Le plus surprenant, c'est qu'il est impossible d'obtenir des interprétations claires des autorités chargées de l'observance de la loi.

Un cas particulier mérite notre atten-

tion: il s'agit du travail des charretiers dans plusieurs chantiers.

L'ordonnance dit bien que dans tous les cas, le maximum des heures de travail ne devra pas excéder 60 heures par semaine et que les heures supplémentaires, à part le dimanche, devront être payées à taux et quart.

Le paragraphe suivant dit que tout travail indispensable le dimanche, devra être attribué à taux et demi, excepté les cuisiniers et leurs aides, les gardiens d'étables et les charretiers.

Evidemment, il s'agit du travail du dimanche.

Mais, les fonctionnaires chargés de faire observer la loi, semblent avoir reçu instruction de mêler les deux paragraphes, et aux charretiers qui réclament le paiement du temps additionnel auquel ils ont droit, on leur répond qu'ils sont exemptés dans l'ordonnance!

Pour la défense d'une mauvaise cause, il est toujours possible de dénaturer les textes, de les embrouiller afin de rendre la volonté du législateur inopérante.

NEBULEUSE No. 2

C'est celle qui a trait à la fixation des prix pour les ouvriers qui travaillent à forfait.

Le prix a bien été fixé à \$2.00 la corde pour la coupe du bois brut. C'est une grande amélioration sur la liberté laissée auparavant aux exploitants de fixer les prix à leur guise.

Mais, vu que l'ordonnance a oublié de le mentionner, des opérateurs en ont profité pour faire couper les chemins et estamper le bois gratuitement par les bûcherons.

En passant, nous ferons remarquer que dans les chantiers d'Ontario que l'on voit souvent en exemple, le prix de la coupe est de \$2.25 la corde, minimum. Tous les chemins sont coupés aux frais de l'exploitant et c'est aussi lui qui assume les charges de l'estampage du bois.

La plus grande lacune dans ce chapitre de l'ordonnance (on la dit volontaire) est d'avoir négligé de fixer clairement des prix minima pour la coupe à forfait des billots, soit au mille pieds mesure de planche, au cent pieds cube ou au cent morceaux.

La nébuleuse-pardon! l'article de l'ordonnance, supposée fixer les prix suivant les diverses méthodes de mesurages, se termine comme suit: "Si la mesure solide est adoptée, il devra y avoir augmentation équivalente des prix".

La traduction en chiffres de cet article est laissée à la discrétion des exploitants.

Vous pouvez croire que les plus cupides en ont profité! Quelques-uns d'un appétit extra-vorace ont fait les contrats de coupe à forfait au taux de \$2.00 la corde, mais ayant fait mesurer leur bois suivant la mesure cubique, ils ont réglé leurs ouvriers au prix de \$2.00 le cent pieds cubes. Ce fut leur manière d'interpréter le mot équivalent!

D'autres ont joué dans la marge non précisée par l'ordonnance, c'est pourquoi il y a eu presque autant de taux que d'exploitants. Ils variaient de \$2.25 à \$2.40 le cent pieds cubes.

Malgré les demandes répétées des bûcherons, il leur a toujours été impossible de savoir au juste quel était le taux légal.

Pourtant, il eût été bien facile de fixer un prix uniforme.

Qui a craint la lumière?

NEBULEUSE No. 3

Relisons ensemble si vous le voulez bien, le paragraphe de l'ordonnance 1822 concernant les frais de transport des ouvriers forestiers:

"Les frais de transport et de pension, pour l'aller et le retour, sont à la charge de l'employeur, quant aux trajets à être

(Suite à la page 19)

Rouyn, le 10 février 1938.

Monsieur l'Organisateur,

J'espère que vous m'accorderez un espace dans une page de votre journal et que vous voudrez bien publier ces quelques remarques afin d'attirer l'attention de nos dirigeants.

Après avoir étudié très attentivement votre mémoire en 28 points, publié dans "La Terre de Chez Nous" du 9 courant, il me fait plaisir de vous dire que vous rencontrez les vues de tous les bûcherons syndiqués et même tous les bûcherons de la province de Québec.

Au nom de ces ouvriers qui attendent impatiemment après nos législateurs pour savoir quel sort subiront leurs réclamations durant la présente session, je veux vous féliciter pour la manière dont vous avez préparé ce mémoire. Ce qui prouve une fois de plus à nos législateurs qu'ils ont encore beaucoup à faire pour donner aux bûcherons ce dont ils ont besoin pour être sur un même pied d'égalité que les autres classes de la société.

Maintenant, je désire ajouter quelques explications et commenter différents articles de votre mémoire.

Vous avez parfaitement raison de dire que le salaire de \$45.00 par mois a déçu les bûcherons. Les députés et l'honorable ministre des Terres et Forêts doivent tenir compte de l'augmentation continue du coût de la vie.

Voici un rapport du ministère du Travail à Ottawa publié dans la "Presse" du 25 novembre 1937: "Le coût de la vie augmente au Canada. Le budget de dépenses était de \$17.51 par semaine le mois dernier contre \$17.41 en septembre, d'après le ministère du Travail. En octobre 1936, ce budget était de \$16.87. Ceci comprend non seulement la nourriture de la famille mais aussi le loyer, l'éclairage et le combustible".

On ne tient pas compte de l'instruction, des dépenses du culte, des soins médicaux, assurances, etc.

Il est évident que le coût de la vie augmente, car le consommateur est surchargé de taxes de toutes sortes.

Par conséquent il ne faut pas oublier qu'un bûcheron doit enlever de son salaire \$15.00 par mois pour ses dépenses ordinaires. D'abord ce n'est plus un salaire au mois mais à la journée et même à l'heure.

Donc, le bûcheron doit enlever de son salaire:

10—La perte de temps des cinq fêtes religieuses soit 5 jours à \$1.75	\$ 8.75
Plus trois jours de mauvais temps non payés à \$1.75	5.25
Pour monter en chantier et en descendre au moins	10.00
Total	\$24.00

Ce qui doit être réparti sur une moyenne d'au moins trois mois,

soit \$8.00 par mois.

Quand tout est calculé, je vous assure que le fameux salaire minimum ne signifie plus grand chose!

Aux \$24.00 pour trois mois, il faut ajouter: soit \$15.00 par mois que le bûcheron ne rapporte pas chez lui à la fin de la saison.

\$ 6.00 par mois pour vêtements (moyenne)
1.50 pour les fumeurs.

\$15.50

Vient ensuite certains médicaments quand on est malade; celui qui fume le tabac à cigarette comme c'est le cas dans une proportion de 75%, dépense \$3.00 par mois au lieu de \$1.50 ce qui forme un total d'environ \$16.50 par mois de dépenses inévitables.

Dans bien des cas, si un homme entre au camp une heure plus tôt que d'habitude à cause du mauvais temps, on lui fait perdre un quart de jour.

Je sais que les prix de certains morceaux de linge sont baissés; mais la qualité est baissée d'avantage.

Pour ces raisons, je prétends avec la masse des bûcherons de notre district, que le salaire minimum des bûcherons ne devrait pas être moindre que \$65.00 par mois clair.

La semaine prochaine je reviendrai vous parler des mesurages, des listes noires, des cuisiniers, charretiers, des contrats d'engagement, etc., etc.

Merci, Monsieur l'Organisateur et croyez-moi, Votre dévoué collaborateur,

Origène MARCOULLER, propagandiste de la section des bûcherons U.C.C. pour les comtés de Témiscamingue et Abitibi.

DES ENFANTS
SAINS
sont des
ENFANTS
HEUREUX



Le sirop de blé-d'Inde (Maïs) "CROWN BRAND" convient aux enfants de tous les âges. Ils ne se lassent jamais de sa saveur exquise et vous ne pouvez leur donner rien de mieux que du sirop "CROWN BRAND" à chaque repas.

Les médecins affirment que le sirop "CROWN BRAND", est le plus satisfaisant dans l'alimentation des tout petits enfants, aussi bien qu'un aliment nourrissant pour les adolescents.

SIROP
de BLE-D'INDE MAÏS
EDWARDSBURG
CROWN BRAND
LE
CELEBRE
ALIMENT
PRODUCTEUR
D'ENERGIE

The CANADA STARCH COMPANY, Limited, Montréal

Un thé vert sans égal

THÉ VERT
"SALADA"